

En France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2022-2023 (2). La part des enseignants est prépondérante : 713 500 personnes enseignent dans le secteur public et 140 200 dans le secteur privé sous contrat.

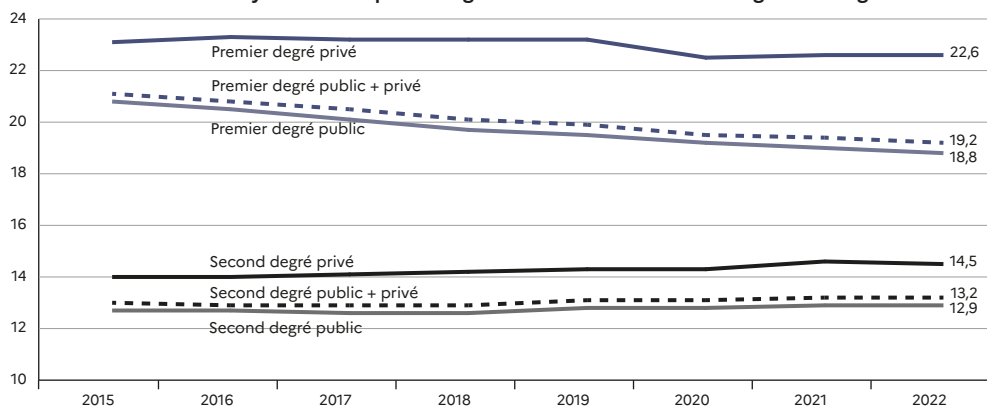
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,3% entre la rentrée 2015 et la rentrée 2020. Dans le secteur privé sous contrat, l'augmentation est plus limitée (+1,5%). Depuis 2021, les effectifs enseignants diminuent légèrement dans les deux secteurs d'enseignement.

En 2022, le nombre moyen d'élèves par enseignant est alors de 18,8 élèves dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré

privé, le nombre d'élèves par enseignant a diminué en 2020 et se stabilise à 22,6 élèves en 2022. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,5 dans le privé.

Après avoir beaucoup augmenté ces dernières années, les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent en 2022, mais à un rythme moins élevé. Les effectifs de soutien à l'enseignement sont néanmoins en hausse pour la deuxième année consécutive, du fait du déploiement progressif du dispositif des contractuels alternants. Quant à l'augmentation des effectifs de direction du premier degré, elle est due à l'évolution des règles de décharge : une part plus importante des directeurs d'école est désormais complètement déchargée.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

#### Précisions

**Évolutions** – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de

l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

**Du corps à la mission** – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

## 2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2022-2023

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (%)	2022 Total des ETP consacrés à la mission (1)
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>320 531</b>	<b>327 794</b>	<b>329 981</b>	<b>329 701</b>	<b>330 960</b>	<b>329 235</b>	<b>326 474</b>	<b>-0,8</b>	<b>309 545</b>
Enseignement en classe préélémentaire	79 639	79 683	77 966	77 348	78 488	78 715	78 042	-0,9	85 344
Enseignement en classe élémentaire	152 121	157 472	160 411	162 284	163 227	162 387	160 733	-1,0	174 532
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	42 186	41 457	40 778	40 456	39 811	37 974	-4,6	0
Remplacement	27 364	29 933	31 462	30 307	29 913	29 484	30 683	4,1	30 892
Besoins spécifiques	17 772	18 520	18 685	18 984	18 876	18 838	19 042	1,1	18 777
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>386 400</b>	<b>394 864</b>	<b>395 528</b>	<b>392 378</b>	<b>392 575</b>	<b>389 304</b>	<b>387 039</b>	<b>-0,6</b>	<b>377 400</b>
Enseignement sur classes attirées	354 484	361 939	361 945	358 338	357 281	354 355	351 766	-0,7	342 472
Remplacement	18 992	19 737	20 213	20 554	21 744	21 291	21 477	0,9	21 350
Documentation	8 959	8 979	8 990	8 959	8 933	8 936	8 877	-0,7	8 641
Besoins spécifiques	3 965	4 209	4 380	4 527	4 617	4 722	4 919	4,2	4 936
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>706 931</b>	<b>722 658</b>	<b>725 509</b>	<b>722 079</b>	<b>723 535</b>	<b>718 539</b>	<b>713 513</b>	<b>-0,7</b>	<b>686 945</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>44 565</b>	<b>45 180</b>	<b>44 836</b>	<b>44 621</b>	<b>45 233</b>	<b>44 665</b>	<b>44 019</b>	<b>-1,4</b>	<b>40 210</b>
Enseignement en classe préélémentaire	10 558	10 562	10 471	10 466	10 430	10 285	10 091	-1,9	10 220
Enseignement en classe élémentaire	23 810	24 394	24 422	24 552	24 690	24 498	24 380	-0,5	24 226
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 784	3 670	3 615	3 540	3 517	3 304	-6,1	0
Remplacement	2 904	2 860	2 661	2 328	2 894	2 679	2 602	-2,9	2 311
Besoins spécifiques	3 445	3 580	3 612	3 660	3 679	3 686	3 642	-1,2	3 454
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>95 600</b>	<b>96 962</b>	<b>96 677</b>	<b>96 464</b>	<b>97 048</b>	<b>96 499</b>	<b>96 150</b>	<b>-0,4</b>	<b>88 842</b>
Enseignement sur classes attirées	89 589	90 795	90 805	90 526	90 491	90 248	90 139	-0,1	83 369
Remplacement	3 345	3 419	3 112	3 151	3 725	3 402	3 160	-7,1	2 806
Documentation	2 120	2 146	2 121	2 113	2 113	2 098	2 086	-0,6	1 900
Besoins spécifiques	546	602	639	674	719	751	765	1,9	767
<b>Total enseignement du secteur privé (3)</b>	<b>140 165</b>	<b>142 142</b>	<b>141 513</b>	<b>141 085</b>	<b>142 281</b>	<b>141 164</b>	<b>140 169</b>	<b>-0,7</b>	<b>129 053</b>
Soutien à l'enseignement	7 442	8 138	7 863	7 960	8 861	14 903	16 393	10,0	9 697
Animation pédagogique	13 683	14 333	14 518	14 731	14 766	14 981	15 128	1,0	15 048
Assistance éducative (4)	83 540	110 065	128 983	157 636	176 070	180 209	182 403	1,2	124 119
Éducation (5)	22 171	22 830	22 502	22 338	22 391	22 233	22 261	0,1	21 694
Direction du premier degré	3 531	3 875	4 125	4 361	4 484	4 597	6 150	33,8	14 865
Direction du second degré	15 070	15 383	15 452	15 225	15 427	15 486	15 519	0,2	15 507
Inspection	3 547	3 625	3 557	3 602	3 681	3 717	3 771	1,5	3 838
Administration, logistique, santé et social	80 322	82 399	81 264	79 079	78 602	78 961	78 254	-0,9	75 641
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>229 306</b>	<b>260 648</b>	<b>278 264</b>	<b>304 932</b>	<b>324 282</b>	<b>335 087</b>	<b>339 879</b>	<b>1,4</b>	<b>280 409</b>
<b>Total personnels affectés</b>	<b>1 076 402</b>	<b>1 125 448</b>	<b>1 145 286</b>	<b>1 168 096</b>	<b>1 190 098</b>	<b>1 194 790</b>	<b>1 193 561</b>	<b>-0,1</b>	<b>1 096 406</b>
Aucune affectation (6)	12 176	11 369	11 091	11 176	11 420	11 076	11 070	-0,1	
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 088 578</b>	<b>1 136 817</b>	<b>1 156 377</b>	<b>1 179 272</b>	<b>1 201 518</b>	<b>1 205 866</b>	<b>1 204 631</b>	<b>-0,1</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. RERS 2023, DEPP Public + Privé sous contrat.

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.

2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022 et en 2021, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à respectivement 8 000 et 3 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des non-enseignants en assistance éducative.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 1 193 561 agents affectés au 30 novembre 2022, 78 042 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

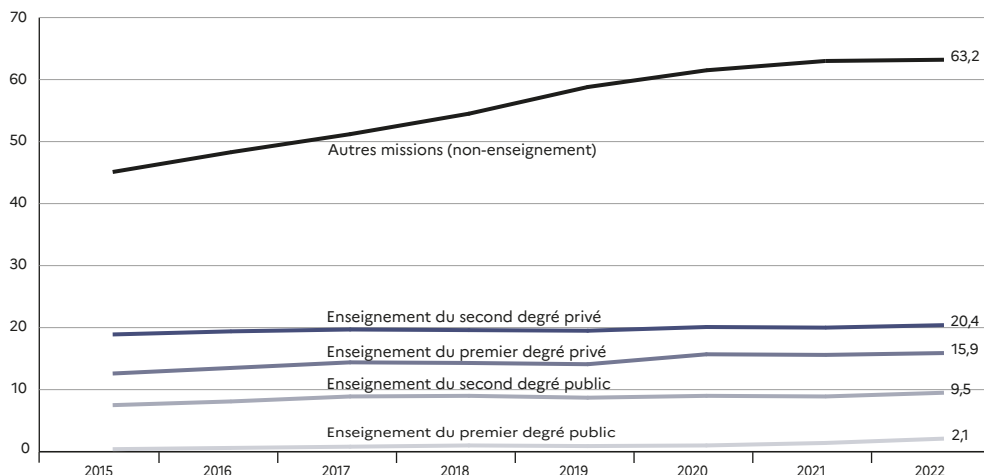
En 2022-2023, près de 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, près de 326 500 ont pour **mission** l'enseignement dans le premier degré public et 44 000 dans le premier degré privé sous contrat : 24% enseignent en classe préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 11% enseignent en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 96% sont professeurs des écoles. Un peu plus de 2% des enseignants dans le premier degré public sont **non-titulaires**, contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 387 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 200 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative, composée exclusivement de contractuels, représente à elle seule plus de la moitié de ces personnels. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes suit la même évolution que les effectifs de cette mission : une augmentation importante de 2015 à 2021, puis plus modérée en 2022 (1).

### 1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 8.01.

**Professeur des écoles** – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

**Certifié, PEPS, PLP, agrégé** – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

**2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2022-2023**

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>318 592</b>	<b>888</b>		€	€		<b>6 987</b>		<b>326 474</b>
Enseignement en classe préélémentaire	76 640	253					1 149		78 042
Enseignement en classe élémentaire	158 025	428					2 280		160 733
Enseignement et direction d'école simultanée	37 872	77					25		37 974
Remplacement	27 389	97					3 197		30 683
Besoins spécifiques	18 666	33		€	€		336		19 042
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>9 404</b>	<b>11</b>	<b>52 870</b>	<b>236 595</b>	<b>51 057</b>	<b>429</b>	<b>36 673</b>		<b>387 039</b>
Enseignement sur classes attirées	5 967	11	51 725	219 075	49 881	411	24 696		351 766
Remplacement	38		1 009	8 296	685	14	11 435		21 477
Documentation			18	8 404	47		408		8 877
Besoins spécifiques	3 399		118	820	444		134		4 919
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>327 996</b>	<b>899</b>	<b>52 870</b>	<b>236 600</b>	<b>51 059</b>	<b>429</b>	<b>43 660</b>		<b>713 513</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>36 967</b>	<b>38</b>		€	€		<b>7</b>	<b>7 005</b>	<b>44 019</b>
Enseignement en classe préélémentaire	9 315	8					768		10 091
Enseignement en classe élémentaire	22 055	27					7	2 291	24 380
Enseignement et direction d'école simultanée	3 140	€					163		3 304
Remplacement							2 602		2 602
Besoins spécifiques	2 457	€		€	€		1 181		3 642
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>534</b>		<b>4 212</b>	<b>60 291</b>	<b>10 654</b>	<b>836</b>	<b>19 623</b>		<b>96 150</b>
Enseignement sur classes attirées	177		4 211	58 549	10 553	793	15 856		90 139
Remplacement							3 160		3 160
Documentation	€			1 608	14		26	437	2 086
Besoins spécifiques	356		€	134	87		17	170	765
<b>Total enseignement du secteur privé (4)</b>	<b>37 501</b>	<b>38</b>	<b>4 212</b>	<b>60 292</b>	<b>10 655</b>	<b>843</b>	<b>26 628</b>		<b>140 169</b>
Soutien à l'enseignement	34	€					54	16 304	16 393
Animation pédagogique	9 096	18	323	1 951	2 199	11	1 350	180	15 128
Assistance éducative (5)				€			31	182 371	182 403
Éducation (6)	336	€		8	€		13	21 898	22 261
Direction du premier degré	6 123	14					7	6	6 150
Direction du second degré	1 247		41	479	222		9	13 521	15 519
Inspection	110		69	24	42			3 526	3 771
Administration, logistique, santé et social	815	6	100	390	135		€	54	76 750
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>17 761</b>	<b>41</b>	<b>533</b>	<b>2 853</b>	<b>2 602</b>	<b>15</b>	<b>1 518</b>	<b>306 556</b>	<b>331 879</b>
Aucune affectation (7)	3 840	39	610	3 719	803		69	1 869	11 070
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>387 098</b>	<b>1 017</b>	<b>58 225</b>	<b>303 464</b>	<b>65 119</b>	<b>1 356</b>	<b>71 927</b>	<b>308 425</b>	<b>1 196 631</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. RERS 2023, DEPP  
**Public et Privé sous contrat.**

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs en mission d'assistance éducative.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture** : parmi les 78 042 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 76 640 sont des professeurs des écoles.

**Note** : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative. Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

**3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2022-2023, en %**

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
<b>Enseignement du public</b>	Premier degré	97,9	2,1	100,0
	Second degré	90,5	9,5	100,0
<b>Enseignement du privé</b>	Premier degré	84,1	15,9	100,0
	Second degré	79,6	20,4	100,0
<b>Autres missions (non-enseignement)</b>	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	43,6	56,4	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	83,2	16,8	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	86,2	13,8	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2023, DEPP  
**Public et Privé sous contrat.**

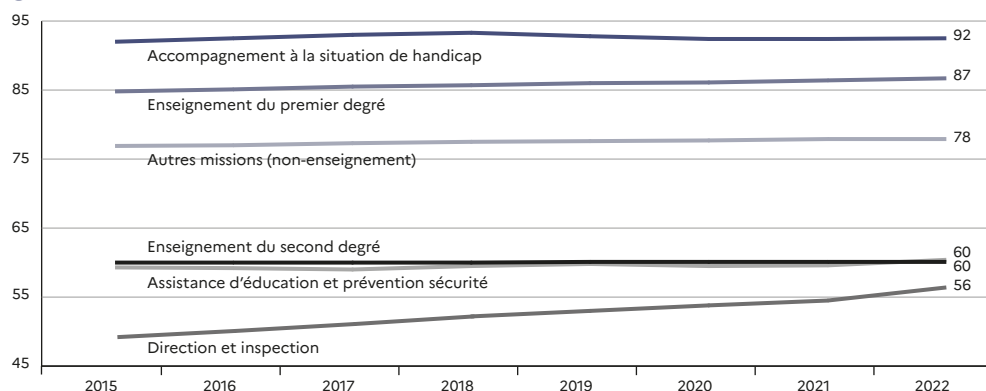
En 2022-2023, en France métropolitaine et dans les DROM, parmi les 1,2 million de personnels affectés à l'éducation nationale, six sur dix enseignent dans le secteur public, un sur dix enseignent dans le secteur privé sous contrat et trois sur dix exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (4).

Les femmes représentent 71 % des enseignants du secteur public, 86 % dans le premier degré et 59 % dans le second degré (respectivement 74 %, 92 % et 65 % dans le privé sous contrat) (2) (3). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (12 % contre 6 % dans le public et 21 % contre 17 % dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 79 % des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (77 %), d'administration et logistique (77 %), d'éducation (79 %) et d'assistance éducative (83 %). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (96 %). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (58 % des femmes et, en particulier, 89 % des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions. Cependant, elle augmente régulièrement chaque année dans les missions de direction ou d'inspection (+7 points en sept ans), dépassant le seuil des 50 % depuis 2016 (1).

### 1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

## 2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>	<b>326 474</b>	<b>85,9</b>	<b>42,7</b>	<b>44,4</b>	<b>43,0</b>	<b>11,3</b>	<b>3,8</b>	<b>10,3</b>
Professeurs des écoles	318 592	86,1	42,9	44,7	43,1	11,4	3,8	10,4
Instituteurs et autres titulaires	895	74,9	52,2	51,2	52,0	9,4	1,8	7,5
Non-titulaires	6 987	81,2	34,0	34,7	34,1	5,4	2,7	4,9
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>	<b>387 039</b>	<b>58,7</b>	<b>44,9</b>	<b>45,7</b>	<b>45,2</b>	<b>12,6</b>	<b>6,1</b>	<b>9,9</b>
Professeurs de chaire supérieure	2 099	38,7	53,2	53,4	53,3	0,4	0,2	0,2
Professeurs agrégés	50 771	54,1	45,6	46,1	45,8	10,8	5,0	8,1
Professeurs certifiés	210 029	65,0	44,9	46,0	45,3	13,0	5,3	10,3
Professeurs d'EPS	26 566	41,7	43,7	42,0	42,7	10,2	4,5	6,9
Professeurs de lycée professionnel	51 057	50,7	47,8	49,1	48,4	7,8	3,2	5,5
Professeurs des écoles, instituteurs	9 415	68,1	43,7	46,4	44,5	4,1	1,4	3,2
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	429	50,8	61,2	61,5	61,4	16,1	6,6	11,4
Non-titulaires	36 673	51,6	41,0	41,5	41,2	23,5	17,3	20,5
<b>Total</b>	<b>713 513</b>	<b>71,2</b>	<b>43,7</b>	<b>45,4</b>	<b>44,2</b>	<b>11,9</b>	<b>5,6</b>	<b>10,1</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

**Note** : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

## 3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré privé</b>	<b>44 019</b>	<b>92,3</b>	<b>44,4</b>	<b>45,0</b>	<b>44,4</b>	<b>19,2</b>	<b>10,9</b>	<b>18,5</b>
Professeurs des écoles et instituteurs	37 005	92,4	45,4	46,4	45,5	16,3	8,8	15,7
Autres assimilés titulaires (2)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Non-titulaires	7 005	91,7	38,7	38,1	38,7	34,5	20,6	33,4
<b>Enseignement d'élèves du second degré privé</b>	<b>96 150</b>	<b>65,4</b>	<b>46,2</b>	<b>46,0</b>	<b>46,1</b>	<b>21,9</b>	<b>17,6</b>	<b>20,4</b>
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 212	54,3	47,6	48,9	48,2	12,0	6,1	9,3
Professeurs certifiés	54 007	71,7	47,1	47,8	47,3	17,5	13,3	16,3
Professeurs d'EPS	6 284	38,1	44,9	44,8	44,8	13,0	8,8	10,4
Professeurs de lycée professionnel	10 654	63,9	49,0	50,0	49,4	13,2	9,5	11,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 370	69,6	52,9	54,6	53,4	23,1	29,7	25,1
Non-titulaires	19 623	59,5	40,8	39,8	40,4	45,2	36,2	41,5
<b>Total</b>	<b>140 169</b>	<b>73,8</b>	<b>45,5</b>	<b>45,9</b>	<b>45,6</b>	<b>20,8</b>	<b>16,9</b>	<b>19,8</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

**Note** : ε est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

## 4 Les personnels de la mission non enseignante en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	16 393	77	24,1	24,6	24,2	74	73	74
Animation pédagogique	15 128	65	49,5	50,8	49,9	4	2	4
Assistance éducative (2)	182 403	83	41,8	32,6	40,2	89	67	85
Éducation (3)	22 261	79	44,8	46,9	45,2	9	5	8
Direction (4)	21 669	57	51,2	51,5	51,4	1	0	0
Inspection	3 771	53	52,8	53,2	53,0	0	0	0
Administration, logistique	65 213	77	48,3	47,7	48,1	14	4	12
Santé et social	13 041	95	47,8	48,5	47,9	30	12	29
<b>Total</b>	<b>339 879</b>	<b>79</b>	<b>43,5</b>	<b>40,8</b>	<b>42,9</b>	<b>58</b>	<b>34</b>	<b>53</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des missions d'assistance éducative.

3. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

4. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

**Note** : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

## 8.04 Le personnel de l'éducation nationale : structure par âge

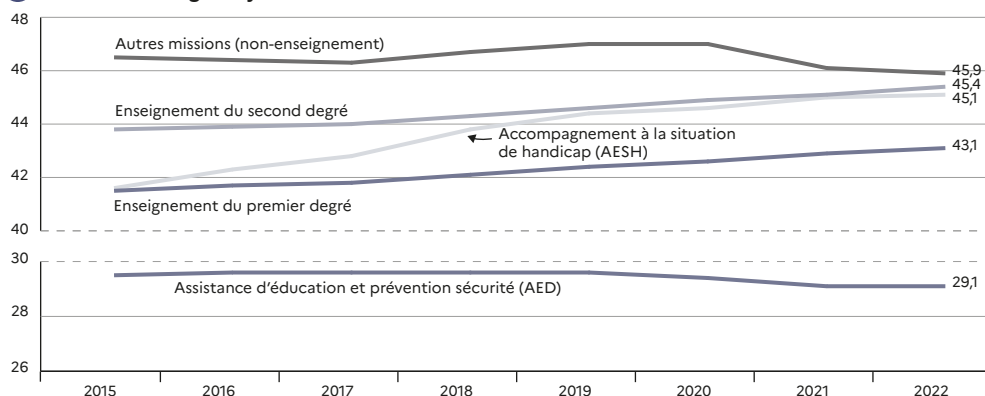
En 2022-2023, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quel que soit le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2)(3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes : en moyenne 29 ans contre 45 ans pour ceux chargés

de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (+3,5 années en sept ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

### 1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

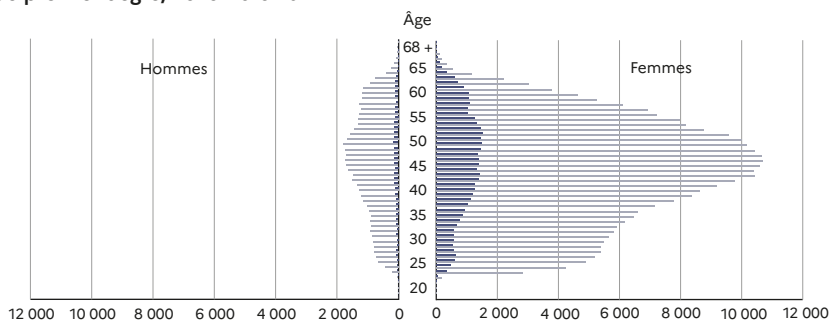
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

## 2 Enseignement du premier degré, novembre 2022

Âge moyen hommes  
Secteur public : 44,4 ans  
Secteur privé : 45,0 ans

Âge moyen femmes  
Secteur public : 42,7 ans  
Secteur privé : 44,4 ans

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 43,0 ans  
Secteur privé : 44,4 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

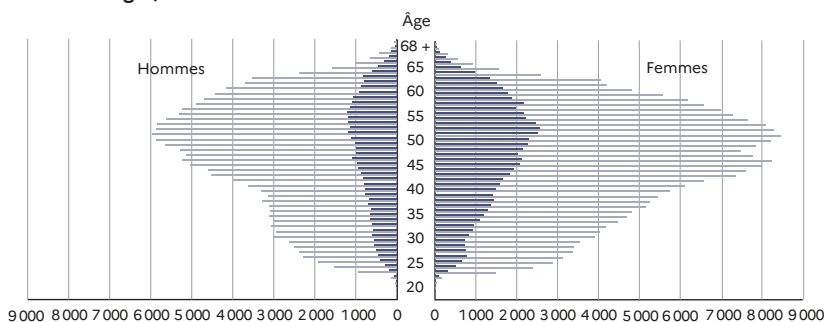
RERS 2023, DEPP

## 3 Enseignement du second degré, novembre 2022

Âge moyen hommes  
Secteur public : 45,7 ans  
Secteur privé : 46,0 ans

Âge moyen femmes  
Secteur public : 44,9 ans  
Secteur privé : 46,2 ans

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 45,2 ans  
Secteur privé : 46,1 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

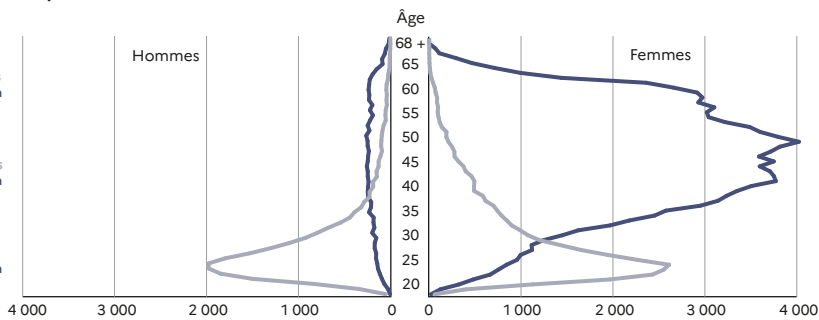
RERS 2023, DEPP

## 4 Assistance éducative, novembre 2022

Âge moyen hommes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 27,9 ans  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 43,5 ans

Âge moyen femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,9 ans  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 45,2 ans

Âge moyen hommes + femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,1 ans  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 45,1 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

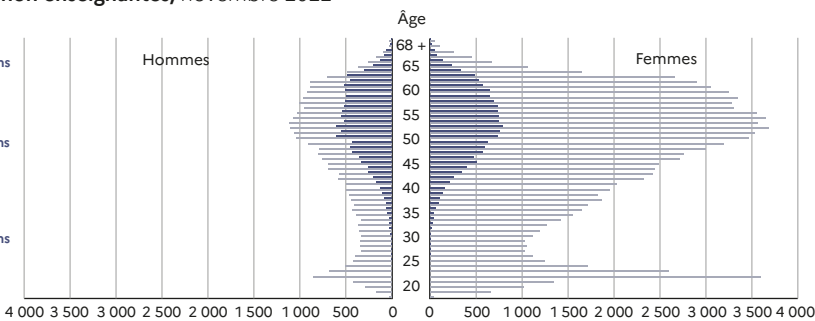
RERS 2023, DEPP

## 5 Autres missions non enseignantes, novembre 2022

Âge moyen hommes  
Direction et inspection : 51,8 ans  
Autres missions  
non enseignantes : 45,1 ans

Âge moyen femmes  
Direction et inspection : 51,4 ans  
Autres missions  
non enseignantes : 44,8 ans

Âge moyen  
hommes + femmes  
Direction et inspection : 51,6 ans  
Autres missions  
non enseignantes : 44,9 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP



## 8.05 Les enseignants du premier degré public par département

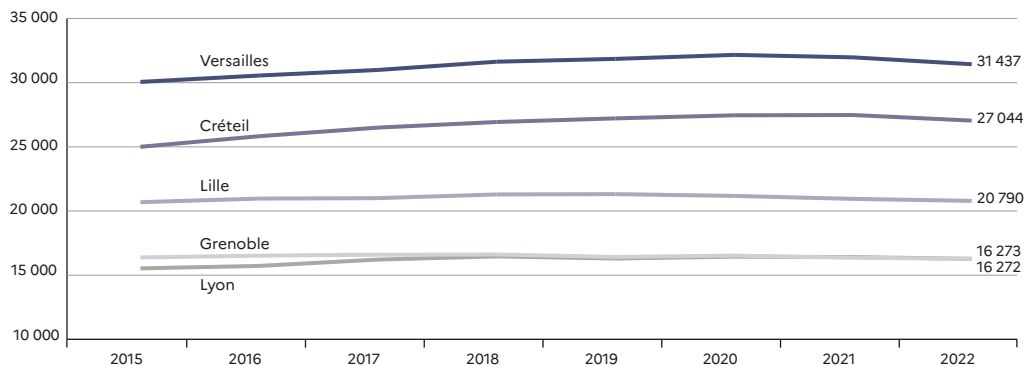
En 2022-2023, la répartition des 326 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Plus de la moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû de 2015 à 2020 puis ont baissé sur les deux dernières années, ce qui correspond à une évolution sur toute la période de respectivement +8%, +5% et +5%. Ceux de Lille et ceux de Grenoble sont restés quasiment stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 2,1% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Corse, Versailles, Paris, Toulouse, Strasbourg, et Clermont-Ferrand, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement des taux de 12% et 26%.

Environ 14% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (31%) et celles de l'Île-de-France : Créteil (23%), Versailles (21%) et Paris (17%).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

**Mission des personnels, corps enseignants du premier degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

## 2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2022-2023

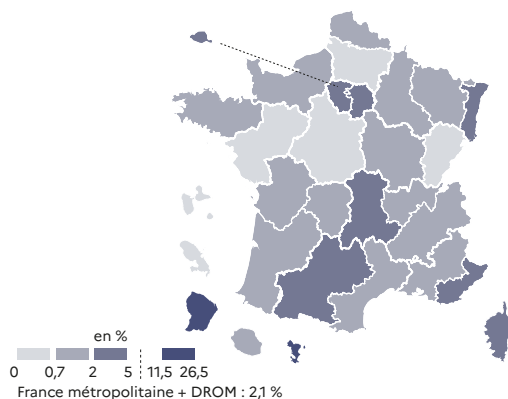
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	198	375	319	892	Nord	3 403	6 163	3 454	13 020	Paris	2 179	3 545	1 760	7 484
Hautes-Alpes	55	417	273	745	Pas-de-Calais	1 980	3 714	2 076	7 770	Charente	367	636	549	1 552
Bouches-du-Rh.	2 686	5 174	2 523	10 383	Lille	5 383	9 877	5 530	20 790	Charente-Marit.	575	1 242	912	2 729
Vaucluse	718	1 432	739	2 889	Corrèze	227	445	377	1 049	Deux-Sèvres	327	690	545	1 562
<b>Aix-Marseille</b>	<b>3 657</b>	<b>7 398</b>	<b>3 854</b>	<b>14 909</b>	Creuse	87	218	269	574	Vienne	431	924	635	1 990
Aisne	683	1 298	884	2 865	Haute-Vienne	341	772	450	1 563	<b>Poitiers</b>	<b>1 700</b>	<b>3 492</b>	<b>2 641</b>	<b>7 833</b>
Oise	1 085	2 053	1 509	4 647	<b>Limoges</b>	<b>655</b>	<b>1 435</b>	<b>1 096</b>	<b>3 186</b>	Ardennes	355	632	472	1 459
Somme	322	1 576	869	2 767	Ain	815	1 702	891	3 408	Aube	385	717	498	1 600
<b>Amiens</b>	<b>2 090</b>	<b>4 927</b>	<b>3 262</b>	<b>10 279</b>	Loire	833	1 670	900	3 403	Marne	668	1 308	854	2 830
Doubs	687	1 304	842	2 833	Rhône	2 520	4 913	2 028	9 461	Haute-Marne	212	351	355	918
Jura	240	507	450	1 197	<b>Lyon</b>	<b>4 168</b>	<b>8 285</b>	<b>3 819</b>	<b>16 272</b>	<b>Reims</b>	<b>1 620</b>	<b>3 008</b>	<b>2 179</b>	<b>6 807</b>
Haute-Saône	277	506	391	1 174	Aude	382	743	582	1 707	Côtes-d'Armor	110	1 362	610	2 082
Terr. de Belfort	181	309	219	709	Gard	885	1 733	866	3 484	Finistère	686	1 401	755	2 842
<b>Besançon</b>	<b>1 385</b>	<b>2 626</b>	<b>1 902</b>	<b>5 913</b>	Hérault	1 411	2 733	1 341	5 485	Ille-et-Vilaine	1 068	1 969	841	3 878
Dordogne	139	897	637	1 673	Lozère	32	211	159	402	Morbihan	437	976	550	1 963
Gironde	1 974	3 745	1 796	7 515	Pyrénées-Orient.	505	1 109	579	2 193	<b>Rennes</b>	<b>2 301</b>	<b>5 708</b>	<b>2 756</b>	<b>10 765</b>
Landes	190	994	580	1 764	<b>Montpellier</b>	<b>3 215</b>	<b>6 529</b>	<b>3 527</b>	<b>13 271</b>	Bas-Rhin	1 430	2 696	1 319	5 445
Lot-et-Garonne	332	624	508	1 464	Meurthe-et-Mos.	819	1 626	1 014	3 459	Haut-Rhin	958	1 760	1 059	3 777
Pyrénées-Atl.	538	1 116	851	2 505	Meuse	88	530	327	945	<b>Strasbourg</b>	<b>2 388</b>	<b>4 456</b>	<b>2 378</b>	<b>9 222</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>3 173</b>	<b>7 376</b>	<b>4 372</b>	<b>14 921</b>	Moselle	1 210	2 421	1 579	5 210	Arrière	60	354	282	696
Allier	174	778	585	1 537	Vosges	407	762	623	1 792	Aveyron	62	545	432	1 039
Cantal	24	407	280	711	<b>Nancy-Metz</b>	<b>2 524</b>	<b>5 339</b>	<b>3 543</b>	<b>11 406</b>	Haute-Garonne	1 635	3 244	1 679	6 558
Haute-Loire	68	468	332	868	Loire-Atlantique	1 463	2 685	1 287	5 435	Gers	167	312	321	800
Puy-de-Dôme	560	1 453	925	2 938	Maire-et-Loire	708	1 306	776	2 790	Lot	136	255	306	697
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>826</b>	<b>3 106</b>	<b>2 122</b>	<b>6 054</b>	Mayenne	242	519	376	1 137	Hautes-Pyrénées	203	379	358	940
Corse-du-Sud	149	352	216	717	Sarthe	382	1 486	683	2 551	Tarn	243	851	478	1 572
Haute-Corse	123	431	257	811	Vendée	467	791	541	1 799	Tarn-et-Garonne	128	746	393	1 267
<b>Corse</b>	<b>272</b>	<b>783</b>	<b>473</b>	<b>1 528</b>	<b>Nantes</b>	<b>3 262</b>	<b>6 787</b>	<b>3 663</b>	<b>13 712</b>	<b>Toulouse</b>	<b>2 634</b>	<b>6 686</b>	<b>4 249</b>	<b>13 569</b>
Seine-et-Marne	3 005	6 312	2 209	11 526	Alpes-Maritimes	1 264	2 410	1 217	4 891	Yvelines	2 040	3 904	1 950	7 894
Seine-St-Denis	2 134	3 977	2 120	8 231	Var	1 228	2 423	1 183	4 834	Essonne	2 081	3 981	1 740	7 802
Val-de-Marne	2 002	3 863	1 422	7 287	<b>Nice</b>	<b>2 492</b>	<b>4 833</b>	<b>2 400</b>	<b>9 725</b>	Hauts-de-Seine	2 294	3 723	1 356	7 373
<b>Créteil</b>	<b>7 141</b>	<b>14 152</b>	<b>5 751</b>	<b>27 044</b>	Calvados	202	2 100	742	3 044	Val-d'Oise	2 370	4 288	1 710	8 368
Côte-d'Or	507	1 096	932	2 535	Eure	804	1 485	913	3 202	<b>Versailles</b>	<b>8 785</b>	<b>15 896</b>	<b>6 756</b>	<b>31 437</b>
Nièvre	201	357	361	919	Manche	521	957	587	2 065	<b>France métro.</b>	<b>73 663</b>	<b>151 284</b>	<b>83 457</b>	<b>308 404</b>
Saône-et-Loire	572	1 163	911	2 646	Orne	315	513	342	1 170	Guadeloupe	619	1 187	847	2 653
Yonne	376	711	621	1 708	Seine-Maritime	1 463	2 992	1 875	6 330	Guyane	759	1 733	638	3 130
<b>Dijon</b>	<b>1 656</b>	<b>3 327</b>	<b>2 825</b>	<b>7 808</b>	<b>Normandie</b>	<b>3 305</b>	<b>8 047</b>	<b>4 459</b>	<b>15 811</b>	Martinique	460	1 074	719	2 253
Ardèche	109	732	473	1 314	Cher	299	563	515	1 377	Mayotte	734	2 123	482	3 339
Drôme	624	1 161	741	2 526	Eure-et-Loir	580	1 080	626	2 286	La Réunion	1 807	3 332	1 556	6 695
Isère	1 609	3 073	1 729	6 411	Indre	202	375	365	942	<b>DROM</b>	<b>4 379</b>	<b>9 449</b>	<b>4 242</b>	<b>18 070</b>
Savoie	467	891	663	2 021	Indre-et-Loire	688	1 314	779	2 781	<b>Total</b>	<b>78 042</b>	<b>160 733</b>	<b>87 699</b>	<b>326 474</b>
Haute-Savoie	1 092	2 047	862	4 001	Loir-et-Cher	322	701	526	1 549					
<b>Grenoble</b>	<b>3 901</b>	<b>7 904</b>	<b>4 468</b>	<b>16 273</b>	Loiret	860	1 729	861	3 450					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>2 951</b>	<b>5 762</b>	<b>3 672</b>	<b>12 385</b>					

RERS 2023, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

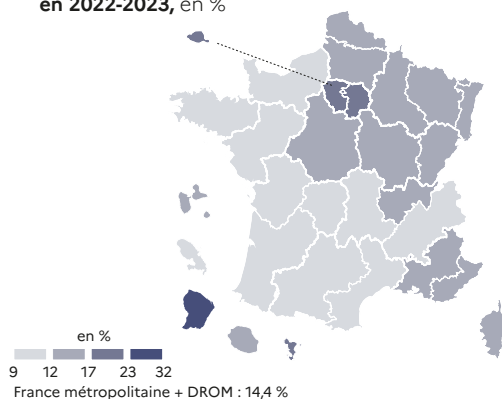
### 3 Enseignants du premier degré public : part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2022-2023, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

### 4 Enseignants titulaires du premier degré public : part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

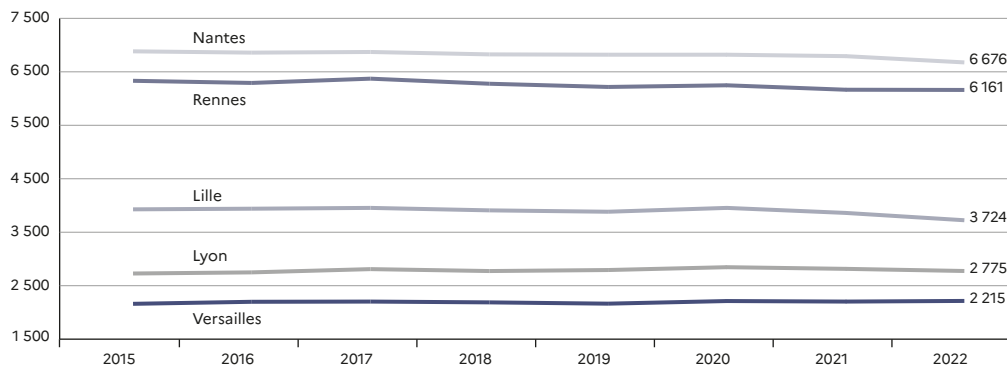
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 000 personnes enseignent en 2022-2023, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En sept ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû de 2% alors que diminuaient ceux de Lille (5%), Rennes (3%) et Nantes (3%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 16% (3). Cette part atteint près de 42% dans l'académie de Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : notamment celles de Rennes (12%) et Nantes (13%).

Globalement, 11% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (27%) et Paris (25%) tandis qu'elle est inférieure à 8% dans les académies de Clermont-Ferrand, Poitiers et Strasbourg.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Enseignant assimilé titulaire** – Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

**2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2022-2023**

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	25	15	49	Nord	775	1 574	462	2 811	Paris	412	1 009	212	1 633
Hauts-Alpes	13	33	10	56	Pas-de-Calais	255	516	142	913	Charente	33	75	59	167
Bouches-du-Rh.	254	602	218	1 074	Lille	1 030	2 090	604	3 724	Charente-Marit.	40	94	65	199
Vaucluse	68	174	51	293	Corrèze	20	37	17	74	Deux-Sèvres	78	176	71	325
<b>Aix-Marseille</b>	<b>344</b>	<b>834</b>	<b>294</b>	<b>1 472</b>	Creuse	4	6	4	14	Vienne	60	124	54	238
Aisne	56	126	53	235	Haute-Vienne	23	50	21	94	<b>Poitiers</b>	<b>211</b>	<b>469</b>	<b>249</b>	<b>929</b>
Oise	66	141	55	262	<b>Limoges</b>	<b>47</b>	<b>93</b>	<b>42</b>	<b>182</b>	Ardennes	21	58	21	100
Somme	106	221	56	383	Ain	78	195	87	360	Aube	32	69	24	125
<b>Amiens</b>	<b>228</b>	<b>488</b>	<b>164</b>	<b>880</b>	Loire	193	441	196	830	Marne	71	181	81	333
Doubs	57	135	43	235	Rhône	391	889	305	1 585	Haute-Marne	9	23	7	39
Jura	23	80	23	126	<b>Lyon</b>	<b>662</b>	<b>1 525</b>	<b>588</b>	<b>2 775</b>	<b>Reims</b>	<b>133</b>	<b>331</b>	<b>133</b>	<b>597</b>
Haute-Saône	14	43	10	67	Aude	32	60	31	123	Côtes-d'Armor	13	612	217	842
Terr. de Belfort	12	39	23	74	Gard	95	212	101	408	Finistère	353	821	362	1 536
<b>Besançon</b>	<b>106</b>	<b>297</b>	<b>99</b>	<b>502</b>	Hérault	149	313	168	630	Ille-et-Vilaine	530	1 087	432	2 049
Dordogne	5	76	30	111	Lozère	37	77	30	144	Morbihan	447	882	405	1 734
Gironde	145	368	188	701	Pyrénées-Orient.	42	109	62	213	<b>Rennes</b>	<b>1 343</b>	<b>3 402</b>	<b>1 416</b>	<b>6 161</b>
Landes	3	98	45	146	<b>Montpellier</b>	<b>355</b>	<b>771</b>	<b>392</b>	<b>1 518</b>	Bas-Rhin	46	168	105	319
Lot-et-Garonne	29	90	35	154	Meurthe-et-Mos.	43	141	70	254	Haut-Rhin	29	159	70	258
Pyrénées-Atl.	211	397	219	827	Meuse	6	43	18	67	<b>Strasbourg</b>	<b>75</b>	<b>327</b>	<b>175</b>	<b>577</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>393</b>	<b>1 029</b>	<b>517</b>	<b>1 939</b>	Moselle	55	134	96	285	Ariège	1	40	16	57
Allier	23	81	33	137	Vosges	24	68	27	119	Aveyron	7	201	88	296
Cantal	0	49	19	68	<b>Nancy-Metz</b>	<b>128</b>	<b>386</b>	<b>211</b>	<b>725</b>	Haute-Garonne	157	319	125	601
Haute-Loire	67	194	91	352	Loire-Atlantique	667	1 254	502	2 423	Gers	24	55	30	109
Puy-de-Dôme	83	203	87	373	Maine-et-Loire	407	856	420	1 683	Lot	8	40	26	74
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>173</b>	<b>527</b>	<b>230</b>	<b>930</b>	Mayenne	116	268	120	504	Hautes-Pyrénées	28	66	39	133
Corse-du-Sud	12	19	1	32	Sarthe	14	311	126	451	Tarn	54	147	79	280
Haute-Corse	1	14	2	17	Vendée	445	799	371	1 615	Tarn-et-Garonne	12	91	34	137
<b>Corse</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>Nantes</b>	<b>1 649</b>	<b>3 488</b>	<b>1 539</b>	<b>6 676</b>	<b>Toulouse</b>	<b>291</b>	<b>959</b>	<b>437</b>	<b>1 687</b>
Seine-et-Marne	90	288	70	448	Alpes-Maritimes	117	227	75	419	Yvelines	150	417	100	667
Seine-St-Denis	92	198	63	353	Var	65	170	111	346	Essonne	82	209	84	375
Val-de-Marne	117	302	69	488	<b>Nice</b>	<b>182</b>	<b>397</b>	<b>186</b>	<b>765</b>	Hauts-de-Seine	205	504	126	835
<b>Créteil</b>	<b>299</b>	<b>788</b>	<b>202</b>	<b>1 289</b>	Calvados	103	249	58	410	Val-d'Oise	78	214	46	338
Côte-d'Or	55	129	49	233	Eure	49	126	56	231	<b>Versailles</b>	<b>515</b>	<b>1 344</b>	<b>356</b>	<b>2 215</b>
Nièvre	13	29	11	53	Manche	108	238	58	404	<b>France métro.</b>	<b>9 840</b>	<b>23 836</b>	<b>9 316</b>	<b>42 992</b>
Saône-et-Loire	56	109	30	195	Orne	61	138	55	254	Guadeloupe	54	128	50	232
Yonne	33	63	29	125	Seine-Maritime	133	335	121	589	Guyane	39	77	19	135
<b>Dijon</b>	<b>157</b>	<b>330</b>	<b>119</b>	<b>606</b>	<b>Normandie</b>	<b>454</b>	<b>1 086</b>	<b>348</b>	<b>1 888</b>	Martinique	32	96	89	217
Ardèche	4	281	140	425	Cher	21	51	17	89	La Réunion	126	243	74	443
Drôme	79	189	101	369	Eure-et-Loir	44	137	50	231	<b>DROM (1)</b>	<b>251</b>	<b>544</b>	<b>232</b>	<b>1 027</b>
Isère	138	332	134	604	Indre	13	32	15	60	<b>Total</b>	<b>10 091</b>	<b>24 380</b>	<b>9 548</b>	<b>44 019</b>
Savoie	44	101	50	195	Indre-et-Loire	62	182	85	329					
Haute-Savoie	131	286	128	545	Loir-et-Cher	35	87	35	157					
<b>Grenoble</b>	<b>396</b>	<b>1 189</b>	<b>553</b>	<b>2 138</b>	Loiret	69	155	45	269					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>244</b>	<b>644</b>	<b>247</b>	<b>1 135</b>					

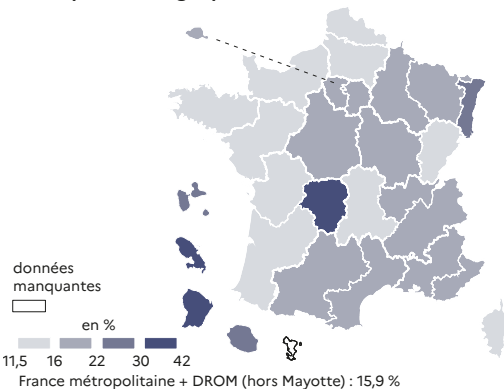
RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

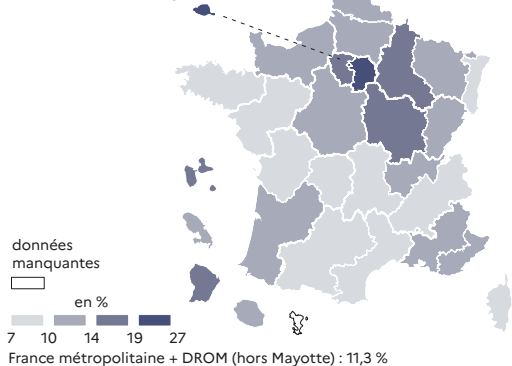
Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant desmissions de direction et d'enseignement.

**3 Enseignants du premier degré privé sous contrat : part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2022-2023, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

**4 Enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat : part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

En 2022-2023, la répartition des 387 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 600), Créteil (29 500) et Lille (24 300). À l'inverse, l'académie regroupant le moins d'enseignants est la Corse avec moins de 2 000 enseignants.

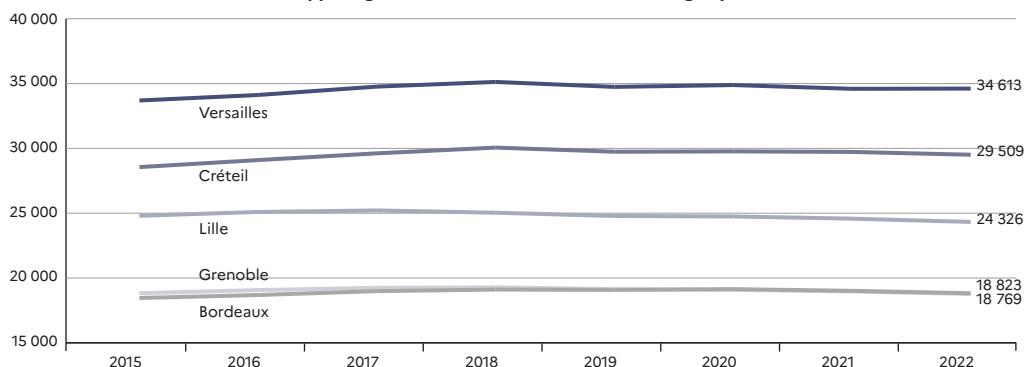
De 2015 à 2022, les effectifs des académies de Créteil, de Versailles et de Bordeaux ont nettement crû puis ont baissé sur les deux dernières années, ce qui correspond à des évolutions respectivement de 3%, 3% et 2% sur toute la période. Les effectifs de l'académie

de Lille ont diminué de 2%, ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 10% (3). Elle est inférieure à 7% dans les académies d'Amiens, de Limoges, de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'à Mayotte elle atteint 52%. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (28%).

Environ 11% des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France : Créteil (25%) et Versailles (23%).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies au regard de leurs effectifs de France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du second degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

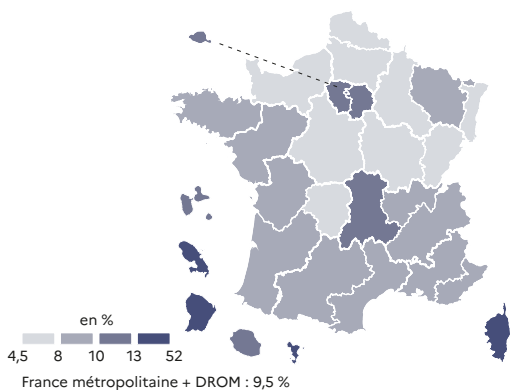
## 2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 <sup>e</sup> degré
Clermont-Ferrand	914	4 327	1 001	195	4	777	7 218
Grenoble	2 837	11 609	2 177	384	20	1 742	18 769
Lyon	3 086	10 295	2 100	427	12	1 598	17 518
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6 837</b>	<b>26 231</b>	<b>5 278</b>	<b>1 006</b>	<b>36</b>	<b>4 117</b>	<b>43 505</b>
Besançon	922	4 432	986	197	6	537	7 080
Dijon	1 124	5 944	1 098	218	10	562	8 956
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 046</b>	<b>10 376</b>	<b>2 084</b>	<b>415</b>	<b>16</b>	<b>1 099</b>	<b>16 036</b>
Bretagne (Rennes)	1 841	8 890	1 831	346	19	1 251	14 178
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 824	9 720	1 896	457	14	1 109	15 020
Corse	177	1 240	242	53	3	266	1 981
Nancy-Metz	1 639	8 382	1 897	422	24	1 243	13 607
Reims	920	4 820	1 093	225	7	614	7 679
Strasbourg	1 853	6 846	1 563	346	12	683	11 303
<b>Grand Est</b>	<b>4 412</b>	<b>20 048</b>	<b>4 553</b>	<b>993</b>	<b>43</b>	<b>2 540</b>	<b>32 589</b>
Amiens	1 183	7 562	1 894	372	23	811	11 845
Lille	2 471	15 531	3 841	701	36	1 746	24 326
<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 654</b>	<b>23 093</b>	<b>5 735</b>	<b>1 073</b>	<b>59</b>	<b>2 557</b>	<b>36 171</b>
Créteil	4 417	17 764	3 369	517	14	3 428	29 509
Paris	3 395	5 006	1 113	105	5	1 341	10 965
Versailles	5 781	20 715	3 755	627	16	3 719	34 613
<b>Île-de-France</b>	<b>13 593</b>	<b>43 485</b>	<b>8 237</b>	<b>1 249</b>	<b>35</b>	<b>8 488</b>	<b>75 087</b>
Normandie	2 226	12 457	2 555	485	26	934	18 683
Bordeaux	2 609	11 342	2 626	457	29	1 760	18 823
Limoges	514	2 715	606	91	1	279	4 206
Poitiers	1 168	6 287	1 280	268	12	801	9 816
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 291</b>	<b>20 344</b>	<b>4 512</b>	<b>816</b>	<b>42</b>	<b>2 840</b>	<b>32 845</b>
Montpellier	2 118	9 984	2 067	374	22	1 371	15 936
Toulouse	2 409	10 576	2 298	348	23	1 452	17 106
<b>Occitanie</b>	<b>4 527</b>	<b>20 560</b>	<b>4 365</b>	<b>722</b>	<b>45</b>	<b>2 823</b>	<b>33 042</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>2 018</b>	<b>10 457</b>	<b>2 230</b>	<b>454</b>	<b>16</b>	<b>1 482</b>	<b>16 657</b>
Aix-Marseille	2 422	10 378	2 269	371	21	1 593	17 054
Nice	1 642	7 606	1 450	294	13	1 032	12 037
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>4 064</b>	<b>17 984</b>	<b>3 719</b>	<b>665</b>	<b>34</b>	<b>2 625</b>	<b>29 091</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>51 510</b>	<b>224 885</b>	<b>47 237</b>	<b>8 734</b>	<b>388</b>	<b>32 131</b>	<b>364 885</b>
Guadeloupe	261	2 261	640	143	15	437	3 757
Guyane	103	1 547	543	168	5	913	3 279
Martinique	167	1 709	581	97	4	437	2 995
Mayotte	76	1 129	383	74	2	1 792	3 456
La Réunion	753	5 064	1 673	199	15	963	8 667
<b>DROM</b>	<b>1 360</b>	<b>11 710</b>	<b>3 820</b>	<b>681</b>	<b>41</b>	<b>4 542</b>	<b>22 154</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>52 870</b>	<b>236 595</b>	<b>51 057</b>	<b>9 415</b>	<b>429</b>	<b>36 673</b>	<b>387 039</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

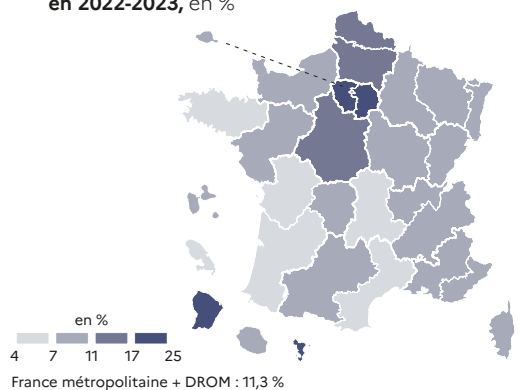
## 3 Enseignants du second degré public : part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

## 4 Enseignants titulaires du second degré public : part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

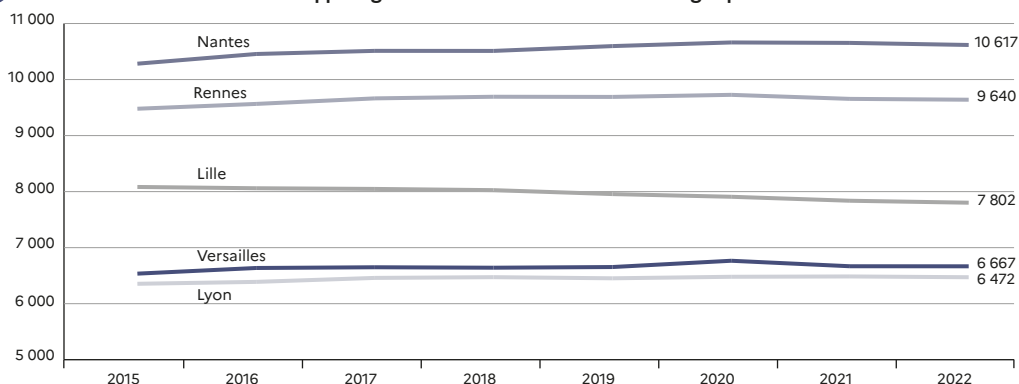
En 2022-2023, dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 200 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (114).

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Nantes ont crû de 3% et ceux de Lyon, de Rennes et de Versailles ont augmenté plus modérément (2%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 3%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (14% à Rennes et 16% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 14%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (53%).

Environ 14% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies accueillent plus de 15% de jeunes enseignants : Paris, Lyon et Versailles. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Guadeloupe et de Corse (10%).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

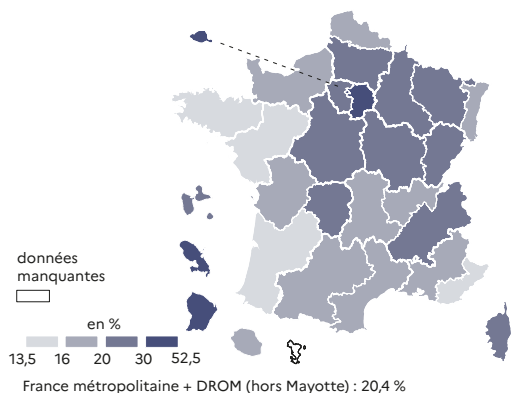
**2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2022-2023**

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 <sup>e</sup> degré
Clermont-Ferrand	75	1 247	214	17	26	360	1 939
Grenoble	195	3 098	673	29	31	1 032	5 058
Lyon	399	3 980	731	34	51	1 277	6 472
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>669</b>	<b>8 325</b>	<b>1 618</b>	<b>80</b>	<b>108</b>	<b>2 669</b>	<b>13 469</b>
Besançon	18	804	166	16	5	282	1 291
Dijon	46	917	236	10	6	340	1 555
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>64</b>	<b>1 721</b>	<b>402</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>622</b>	<b>2 846</b>
Bretagne (Rennes)	341	6 685	1 135	96	70	1 313	9 640
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	69	1 529	307	10	22	717	2 654
Corse	4	75	1	0	2	32	114
Nancy-Metz	70	1 411	364	3	39	548	2 435
Reims	34	882	239	12	6	357	1 530
Strasbourg	143	1 151	138	5	8	347	1 792
<b>Grand Est</b>	<b>247</b>	<b>3 444</b>	<b>741</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>1 252</b>	<b>5 757</b>
Amiens	52	1 406	194	8	26	502	2 188
Lille	283	4 984	971	27	116	1 421	7 802
<b>Hauts-de-France</b>	<b>335</b>	<b>6 390</b>	<b>1 165</b>	<b>35</b>	<b>142</b>	<b>1 923</b>	<b>9 990</b>
Créteil	113	2 199	243	4	27	1 324	3 910
Paris	465	2 605	200	11	37	1 427	4 745
Versailles	464	3 976	248	18	85	1 876	6 667
<b>Île-de-France</b>	<b>1 042</b>	<b>8 780</b>	<b>691</b>	<b>33</b>	<b>149</b>	<b>4 627</b>	<b>15 322</b>
<b>Normandie</b>	<b>118</b>	<b>2 689</b>	<b>637</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>836</b>	<b>4 333</b>
Bordeaux	164	2 730	533	31	33	638	4 129
Limoges	14	331	39	5	2	110	501
Poitiers	56	1 167	206	14	5	355	1 803
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>234</b>	<b>4 228</b>	<b>778</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>1 103</b>	<b>6 433</b>
Montpellier	142	2 021	470	29	17	529	3 208
Toulouse	190	2 370	459	36	46	691	3 792
<b>Occitanie</b>	<b>332</b>	<b>4 391</b>	<b>929</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>1 220</b>	<b>7 000</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>407</b>	<b>7 195</b>	<b>1 207</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>1 652</b>	<b>10 617</b>
Aix-Marseille	190	2 609	624	13	39	868	4 343
Nice	110	1 294	205	9	10	271	1 899
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>300</b>	<b>3 903</b>	<b>829</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>1 139</b>	<b>6 242</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 162</b>	<b>59 355</b>	<b>10 440</b>	<b>527</b>	<b>828</b>	<b>19 105</b>	<b>94 417</b>
Guadeloupe	10	209	98	1	1	125	444
Guyane	2	87	26	1	0	128	244
Martinique	7	238	32	0	1	147	425
La Réunion	31	402	58	5	6	118	620
<b>DROM</b>	<b>50</b>	<b>936</b>	<b>214</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>518</b>	<b>1 733</b>
<b>France métropolitaine + DROM (hors Mayotte)</b>	<b>4 212</b>	<b>60 291</b>	<b>10 654</b>	<b>534</b>	<b>836</b>	<b>19 623</b>	<b>96 150</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

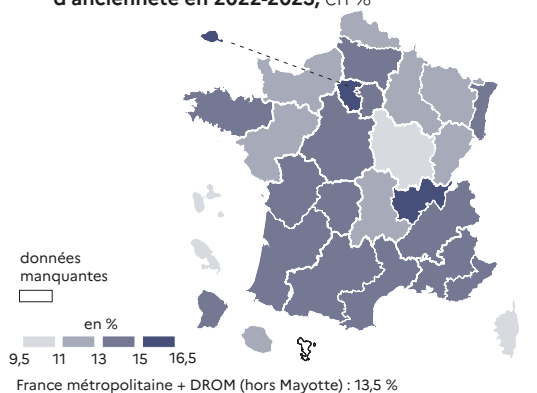
RERS 2023, DEPP

**3 Enseignants du second degré privé sous contrat : part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2022-2023, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

**4 Enseignants titulaires du second degré privé sous contrat : part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

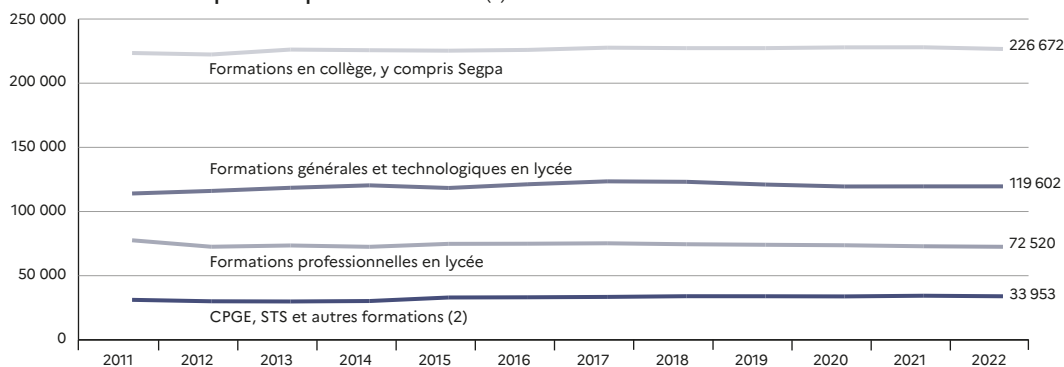


Entre les rentrées 2021 et 2022, les effectifs d'enseignants sont en légère baisse pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et les formations professionnelles en lycée (-0,6%). Les effectifs sont stables dans les formations générales et technologiques en lycée (1).

À la rentrée 2022, la moitié des 360 600 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège contre 26,1% pour les formations générales et technologiques et 16,3% pour les formations professionnelles en lycée (2). Cette répartition est comparable parmi les 92 100 enseignants du secteur privé sous contrat : 49,2% assurent une formation au collège (y compris Segpa), 27,8% une formation générale et technologique et 14,9% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (80,1% du corps enseignant dans le public et 75,9% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (63,8% et 74,7%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (PLP) (75,5% dans le public et 65,5% dans le privé). Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (16,3% dans le public et 25,0% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 5,6% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,6% dans le privé.

### 1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

#### Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, bases relais.

## 2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2022-2023 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		12	2 061	7	0	2 079	0,6	38,8	0,3
Agrégés	11 464	459	27 637	4 721	5 522	39	49 841	13,8	54,1	8,0
Certifiés et assimilés	145 186	3 924	59 938	120	11 253	155	220 576	61,2	61,6	9,9
PLP	3 811	44 363	274	0	1 319	122	49 889	13,8	50,5	5,4
Autres titulaires (4)	7 897	429	76	1	0	22	8 424	2,3	66,8	3,7
<b>Total titulaires</b>	<b>168 358</b>	<b>49 175</b>	<b>87 937</b>	<b>6 903</b>	<b>18 099</b>	<b>337</b>	<b>330 809</b>	<b>91,7</b>	<b>58,8</b>	<b>8,7</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>12 999</b>	<b>9 572</b>	<b>6 004</b>	<b>10</b>	<b>1 076</b>	<b>142</b>	<b>29 804</b>	<b>8,3</b>	<b>50,2</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>181 357</b>	<b>58 747</b>	<b>93 941</b>	<b>6 913</b>	<b>19 176</b>	<b>479</b>	<b>360 613</b>	<b>100,0</b>	<b>58,1</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>50,3</b>	<b>16,3</b>	<b>26,1</b>	<b>1,9</b>	<b>5,3</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

**Lecture** : 11 464 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,8%.

## 3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2022-2023 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		4	117	4	1	126	0,1	26,2	1,6
Agrégés	808	42	1 868	965	493	9	4 184	4,5	54,4	6,5
Certifiés et assimilés	34 379	1 165	19 172	170	3 647	61	58 594	63,6	67,6	9,7
PLP	891	9 028	320	1	443	26	10 708	11,6	63,8	7,7
Autres titulaires (4)	725	91	91	0	16		922	1,0	72,5	9,7
<b>Total titulaires</b>	<b>36 803</b>	<b>10 325</b>	<b>21 454</b>	<b>1 253</b>	<b>4 603</b>	<b>97</b>	<b>74 534</b>	<b>80,9</b>	<b>66,3</b>	<b>9,2</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>8 512</b>	<b>3 448</b>	<b>4 207</b>	<b>13</b>	<b>1 344</b>	<b>76</b>	<b>17 600</b>	<b>19,1</b>	<b>59,1</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>45 315</b>	<b>13 773</b>	<b>25 661</b>	<b>1 266</b>	<b>5 947</b>	<b>172</b>	<b>92 134</b>	<b>100,0</b>	<b>65,0</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>49,2</b>	<b>14,9</b>	<b>27,8</b>	<b>1,4</b>	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

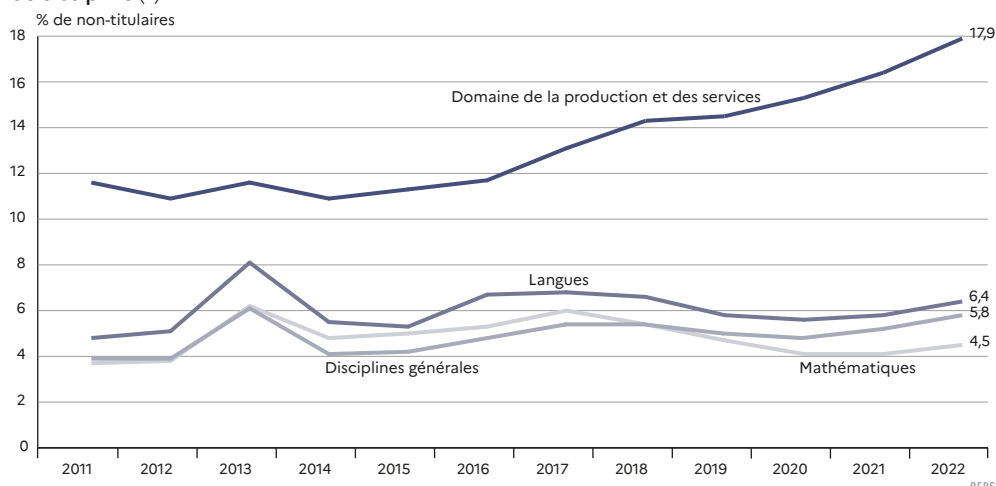
Dans le second degré, 360 600 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 92 100 dans le secteur privé sous contrat à la rentrée scolaire 2022. Dans le secteur public, 77,1% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,4% des enseignants exercent des disciplines dans le domaine de la production et 8,0% dans celui des services (2). Dans le public, le groupe de disciplines « langues » est le plus important avec 56 900 enseignants devant les « lettres » (56 100) et les « mathématiques » (45 000).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61,7% dans le public et 67,1% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (65,5% dans

le public et 73,8% dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,9% dans le public et 37,1% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les disciplines « langues » et « lettres » (respectivement 82,8% et 79,4%), mais elles sont minoritaires en philosophie (38,5%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (19,5%) et de la production (16,9%) que dans les disciplines générales (5,8%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services. Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée (1).

### 1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Regroupement des disciplines** – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « Lettres » comprend principa-

lement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

## 2 Les enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2022-2023 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
<b>Disciplines générales</b>											
Philosophie	0	8	3 775	353	67	4	4 207	38,5	5,9	1 192	43,3
Lettres	31 210	12 605	10 014	705	1 472	75	56 080	79,4	6,8	14 230	83,5
<i>dont : lettres modernes</i>	25 213	104	8 294	390	1 170	35	35 206	83,2	4,4	9 952	86,0
<i>lettres classiques</i>	4 908	2	1 604	314	90	2	6 921	82,4	3,8	830	83,4
Langues	34 718	356	18 848	1 156	1 849	21	56 947	82,8	6,4	15 716	87,1
<i>dont : anglais</i>	20 155	54	9 922	623	1 458	15	32 228	82,3	5,1	8 750	86,8
<i>espagnol</i>	9 174	171	5 614	252	268	4	15 482	84,5	7,1	4 385	88,9
<i>allemand</i>	3 466	49	1 861	207	75	2	5 659	83,7	5,2	1 695	87,4
Histoire-géographie	18 286	15	10 756	384	80	7	29 528	49,8	4,7	8 048	55,9
Sciences économiques et sociales	2	3	4 222	135	12	5	4 378	49,2	6,0	1 393	55,4
Mathématiques	23 910	6 730	11 913	1 642	815	16	45 026	44,6	4,5	11 501	56,0
Physique-chimie	9 058	17	9 728	1 455	1 240	6	21 504	42,8	6,1	5 397	51,3
Biologie-géologie	10 232	6	6 756	151	8	4	17 156	65,8	4,9	4 708	71,6
Éducation musicale	6 188	3	2 09	6	5	2	6 412	55,1	11,9	1 690	59,4
Arts plastiques	5 995	20	528	26	22	1	6 591	70,1	8,9	1 828	76,4
Éducation physique et sportive	21 108	3 610	5 400	90	8	10	30 225	41,7	4,1	7 457	36,6
<b>Total disciplines générales</b>	<b>160 706</b>	<b>23 372</b>	<b>82 148</b>	<b>6 102</b>	<b>5 577</b>	<b>150</b>	<b>278 054</b>	<b>61,7</b>	<b>5,8</b>	<b>73 160</b>	<b>67,1</b>
<b>Domaines de la production</b>											
Technologie	8 991	98	3 314	11	3 240	22	15 676	14,9	15,0	3 368	22,6
Sciences techniques industrielles			9	599	2		611	11,5	0	73	13,7
Génie industriel (2)	418	3 125	17		175	24	3 758	25,0	20,5	370	27,8
Génie chimique	1	86	2		14		103	35,9	14,6	9	55,6
Génie civil	696	1 759	3		83	7	2 547	13,5	23,7	168	19,1
Génie thermique	97	852	5		71	1	1 025	3,5	18,2	150	9,3
Génie mécanique	177	4 263	22	13	279	17	4 771	5,0	14,2	733	11,2
Génie électrique	41	3 038	25	0	230	6	3 339	4,7	14,9	762	5,0
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 218	4 062	53		244	12	5 590	83,9	16,7	1 303	89,8
Métiers des arts appliqués	94	2 246	389	20	925	10	3 684	67,8	21,9	1 037	66,0
Biotech.-génie biologique et biochimie	303	153	899	10	550	67	1 983	65,0	19,4	412	73,1
Hôtellerie : techniques culinaires	58	1 316	121		122	2	1 619	19,4	20,0	389	14,9
<b>Total domaines de la production</b>	<b>12 093</b>	<b>20 998</b>	<b>4 859</b>	<b>654</b>	<b>5 935</b>	<b>168</b>	<b>44 706</b>	<b>28,9</b>	<b>16,9</b>	<b>8 774</b>	<b>37,1</b>
<b>Domaines des services</b>											
Informatique, télématique	1	1	175	5	126		308	13,6	8,1	68	26,5
Industries graphiques	2	167	1		69	1	239	42,3	35,6	32	40,6
Autres activités : conduite, navigation	1	660					661	9,7	16,0	88	19,3
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	10	443	25	1	72	10	560	43,6	40,2	122	50,0
EFS-Employé technique des collectivités (3)	25	2					27	85,2	25,9	24	79,2
Paramédical et social, soins personnels	10	2 403	827	0	410	71	3 720	90,2	17,0	1 868	94,0
Économie et gestion	360	8 858	5 707	152	6 607	28	21 712	65,4	20,0	6 670	71,3
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 001	139		353	2	1 518	52,9	13,3	358	49,2
<b>Total domaines des services</b>	<b>431</b>	<b>13 535</b>	<b>6 874</b>	<b>158</b>	<b>7 637</b>	<b>110</b>	<b>28 745</b>	<b>65,5</b>	<b>19,5</b>	<b>9 230</b>	<b>73,8</b>
<b>Enseignement spécialisé</b>	<b>8 128</b>	<b>843</b>	<b>59</b>		<b>27</b>	<b>51</b>	<b>9 108</b>	<b>66,9</b>	<b>6,0</b>	<b>970</b>	<b>72,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>181 357</b>	<b>58 747</b>	<b>93 941</b>	<b>6 913</b>	<b>19 176</b>	<b>479</b>	<b>360 613</b>	<b>58,1</b>	<b>8,3</b>	<b>92 134</b>	<b>65,0</b>

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé sous contrat.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

À la rentrée 2022, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public est de 18,6 heures par semaine : 17,6 heures d'enseignement, dont 1,7 heure supplémentaire, une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 19,1 heures pour les certifiés et assimilés et 19,7 heures pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,2 heures, dont 1,8 heure supplémentaire.

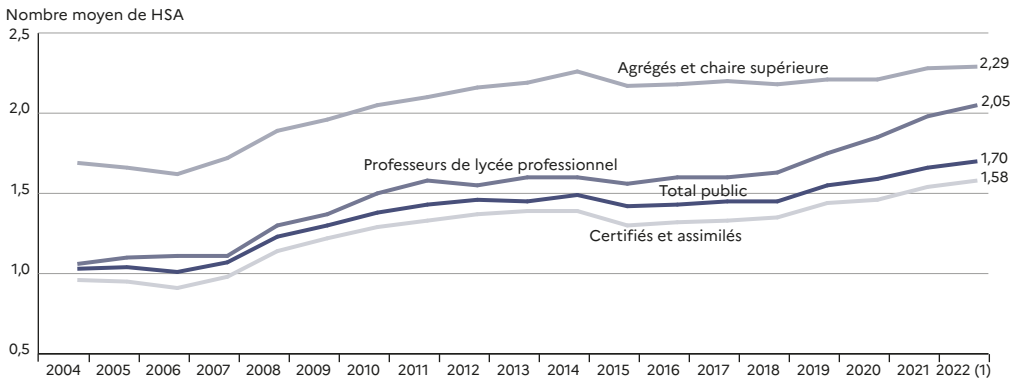
La part des enseignants faisant des **heures supplémentaires** à l'année est plus importante parmi les hommes,

tant dans le secteur public (77,3% des hommes contre 70,8% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (71,6% des hommes contre 65,9% des femmes) (3).

Sur l'année scolaire 2021-2022, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65,4% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47,5% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 23,6% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans les établissements du second degré du secteur public a augmenté entre 2004 et 2022 pour passer de 1,03 à 1,70 (1). En particulier, elles augmentent de 0,42 heure pour les PLP depuis 2018.

### 1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans les établissements du second degré du secteur public



► Champ : France métropolitaine + DROM. Établissements du second degré dans le secteur public.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

#### Précisions

**Service moyen d'un enseignant** – Voir **service total des enseignants** dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.25 ; 22.33.

**2 Service hebdomadaire moyen dans les établissements du second degré 2022-2023**

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	51 920	14,8	0,4	0,9	16,1	2,3
Certifiés et assimilés	220 576	18,0	0,6	0,5	19,1	1,6
PLP	49 889	19,3	0,2	0,1	19,7	2,1
Autres titulaires (3)	8 424	20,6	0,4	0,2	21,2	0,7
<b>Total titulaires</b>	<b>330 809</b>	<b>17,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,8</b>	<b>1,7</b>
Non-titulaires (4)	27 861	16,8	0,2	0,4	17,5	1,3
Contractuels alternants	1 943	5,9	0,1	0,0	6,0	0,0
<b>Total non-titulaires</b>	<b>29 804</b>	<b>16,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>16,7</b>	<b>1,3</b>
<b>Ensemble public</b>	<b>360 613</b>	<b>17,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,6</b>	<b>1,7</b>
Titulaires	74 534	17,7	0,4	0,5	18,7	1,8
Non-titulaires	17 600	15,5	0,2	0,4	16,1	1,5
<b>Ensemble privé sous contrat</b>	<b>92 134</b>	<b>17,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,2</b>	<b>1,8</b>
<b>Total public et privé sous contrat</b>	<b>452 747</b>	<b>17,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,7</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022. Établissements du second degré. RERS 2023, DEPP

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations.
3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.
4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

**Lecture** : dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,8 heures devant élèves, 0,4 heure dans d'autres activités et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,3 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

**3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans les établissements du second degré en 2022-2023**

		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1) (%)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas (%)		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Sexe</b>	Femmes	1,6	0,9	27,6	33,2	70,8	65,9
	Hommes	1,8	1,2	20,9	27,2	77,3	71,6
<b>Âge</b>	Moins de 30 ans	13,4	7,3	27,6	32,5	59,0	60,2
	De 30 à 39 ans	1,5	1,3	25,6	28,8	72,9	69,9
	De 40 à 49 ans	0,5	0,4	23,3	29,2	76,2	70,4
	50 ans ou plus	0,2	0,1	24,9	33,3	74,9	66,6
<b>Corps</b>	Agrégés et chaires supérieures	1,6	0,0	15,5	19,1	82,9	80,9
	Certifiés et assimilés	1,3	1,0	24,2	28,2	74,5	70,8
	PLP	1,0	0,8	21,1	26,4	77,9	72,8
	Autres titulaires (2)	0,0	0,0	59,3	68,2	40,7	31,8
	<b>Total titulaires</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>23,2</b>	<b>27,9</b>	<b>75,5</b>	<b>71,2</b>
	<b>Non-titulaires (3)</b>	<b>6,6</b>	<b>1,3</b>	<b>41,8</b>	<b>44,5</b>	<b>51,6</b>	<b>54,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>24,8</b>	<b>31,1</b>	<b>73,5</b>	<b>67,9</b>	

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022. Établissements du second degré. RERS 2023, DEPP

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.
2. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.
3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture** : dans les établissements du second degré public, 1,6% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 27,6% pourraient en faire, mais n'en font pas et 70,8% en font.

**4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2021-2022**

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,1	994	64,3	1 347	65,4	1 134
Indemnités pour missions particulières	22,1	982	25,9	1 264	23,6	1 107
Indemnités de professeur principal	48,1	1 274	46,5	1 284	47,5	1 278

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2021. Établissements du second degré, RERS 2023, DEPP

**Lecture** : dans les établissements du second degré, 66,1% des enseignantes qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2021 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 994 euros.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structures plus petites. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis diminue régulièrement pour atteindre 21,6 à la rentrée 2022 (1). Entre 2021 et 2022, on constate une baisse sensible pour les formations professionnelles en lycée.

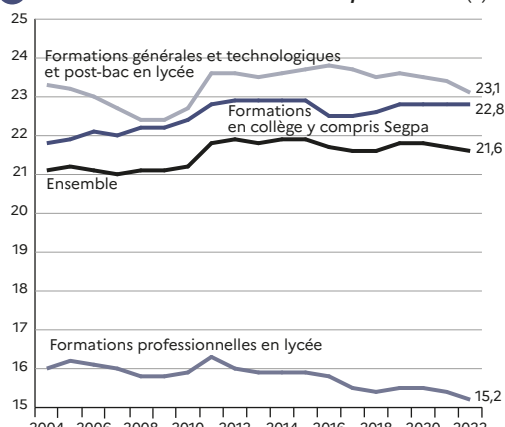
Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,4 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 24,3 pour les formations générales et technologiques en lycée (3).

Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,5). Pour les formations en collège (y compris Segpa) dans le secteur public, l'indicateur E/S est le plus faible pour l'académie de Martinique (20,1) et le plus élevé à Mayotte (24,4).

L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève traduit, quant à lui, les moyens fournis. À la rentrée 2022, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

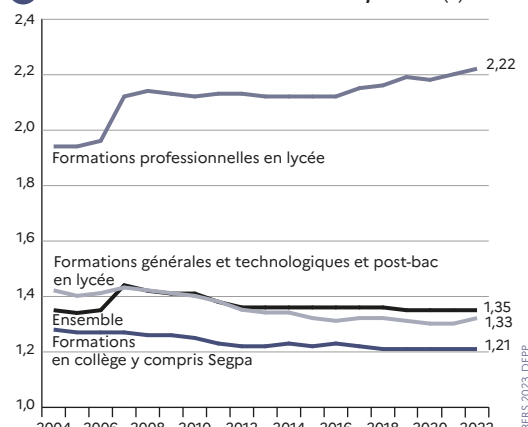
Le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (y compris Segpa) est de 1,18 heure, tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,21 heures).

### 1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

### 2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

#### Précisions

##### Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) :

**E/S** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves sous statut scolaire dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Heures d'enseignement par élève : H/E** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves sous statut scolaire dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.41.

**3** Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2022-2023 (1)

Secteur public	Formations en collège y compris Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Total Second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,24	22,4	2,32	15,3	1,24	24,1	1,37	21,5	2,03	16,8	1,40	21,1
Grenoble	1,17	23,3	2,22	14,9	1,22	24,2	1,28	22,2	1,83	18,3	1,30	22,0
Lyon	1,17	23,4	2,21	15,1	1,20	24,9	1,28	22,4	1,61	20,1	1,30	22,3
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1,18</b>	<b>23,2</b>	<b>2,23</b>	<b>15,0</b>	<b>1,21</b>	<b>24,5</b>	<b>1,29</b>	<b>22,2</b>	<b>1,76</b>	<b>18,8</b>	<b>1,32</b>	<b>22,0</b>
Besançon	1,23	22,5	2,29	15,1	1,25	23,9	1,36	21,5	2,10	15,7	1,39	21,1
Dijon	1,23	22,2	2,42	13,9	1,28	23,9	1,36	21,2	1,96	16,7	1,39	20,9
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1,23</b>	<b>22,3</b>	<b>2,36</b>	<b>14,5</b>	<b>1,27</b>	<b>23,9</b>	<b>1,36</b>	<b>21,3</b>	<b>2,02</b>	<b>16,3</b>	<b>1,39</b>	<b>21,0</b>
Bretagne (Rennes)	1,22	22,7	2,23	15,2	1,24	24,4	1,33	21,8	1,75	19,0	1,35	21,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,23	22,5	2,19	15,6	1,25	24,6	1,34	21,9	1,88	17,5	1,36	21,6
Corse	1,33	21,4	2,77	12,8	1,35	21,9	1,48	19,9	2,81	12,6	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,26	22,3	2,16	15,1	1,24	24,3	1,37	21,4	1,82	17,8	1,39	21,1
Reims	1,25	22,2	2,27	14,5	1,21	24,4	1,36	21,1	1,88	17,5	1,39	20,9
Strasbourg	1,21	23,0	2,21	15,1	1,22	25,1	1,33	22,1	1,75	18,9	1,35	21,9
<b>Grand Est</b>	<b>1,24</b>	<b>22,5</b>	<b>2,20</b>	<b>14,9</b>	<b>1,23</b>	<b>24,6</b>	<b>1,35</b>	<b>21,6</b>	<b>1,81</b>	<b>18,1</b>	<b>1,38</b>	<b>21,3</b>
Amiens	1,26	21,9	2,21	15,7	1,26	24,2	1,39	21,1	2,01	16,6	1,42	20,9
Lille	1,29	21,5	2,15	15,9	1,35	22,6	1,43	20,5	1,71	19,0	1,45	20,4
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1,28</b>	<b>21,6</b>	<b>2,17</b>	<b>15,8</b>	<b>1,32</b>	<b>23,1</b>	<b>1,42</b>	<b>20,7</b>	<b>1,79</b>	<b>18,3</b>	<b>1,44</b>	<b>20,6</b>
Créteil	1,22	22,6	2,08	16,0	1,25	24,1	1,33	21,8	1,72	19,3	1,35	21,6
Paris	1,22	22,6	2,28	14,8	1,22	25,1	1,34	21,9	1,36	23,8	1,34	22,2
Versailles	1,15	23,9	2,11	15,1	1,21	24,5	1,27	22,6	1,60	20,7	1,28	22,5
<b>Île-de-France</b>	<b>1,18</b>	<b>23,2</b>	<b>2,12</b>	<b>15,4</b>	<b>1,23</b>	<b>24,4</b>	<b>1,30</b>	<b>22,2</b>	<b>1,53</b>	<b>21,3</b>	<b>1,32</b>	<b>22,1</b>
<b>Normandie</b>	<b>1,23</b>	<b>22,5</b>	<b>2,27</b>	<b>15,2</b>	<b>1,23</b>	<b>24,6</b>	<b>1,34</b>	<b>21,7</b>	<b>1,85</b>	<b>17,6</b>	<b>1,36</b>	<b>21,5</b>
Bordeaux	1,20	23,2	2,30	15,0	1,24	24,6	1,33	22,1	1,80	19,1	1,35	21,9
Limoges	1,23	22,6	2,44	15,3	1,26	24,5	1,37	21,7	1,99	17,0	1,40	21,4
Poitiers	1,22	22,6	2,43	14,0	1,26	23,8	1,35	21,5	2,07	16,2	1,37	21,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1,21</b>	<b>23,0</b>	<b>2,35</b>	<b>14,8</b>	<b>1,25</b>	<b>24,3</b>	<b>1,34</b>	<b>21,9</b>	<b>1,90</b>	<b>17,9</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Montpellier	1,18	23,3	2,14	15,9	1,24	24,8	1,30	22,4	1,79	18,6	1,32	22,2
Toulouse	1,18	23,4	2,30	15,0	1,23	24,2	1,31	22,1	1,89	17,7	1,33	21,8
<b>Occitanie</b>	<b>1,18</b>	<b>23,4</b>	<b>2,22</b>	<b>15,4</b>	<b>1,23</b>	<b>24,5</b>	<b>1,30</b>	<b>22,2</b>	<b>1,84</b>	<b>18,1</b>	<b>1,33</b>	<b>22,0</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>1,19</b>	<b>23,2</b>	<b>2,37</b>	<b>14,4</b>	<b>1,23</b>	<b>24,5</b>	<b>1,32</b>	<b>21,9</b>	<b>1,88</b>	<b>18,4</b>	<b>1,35</b>	<b>21,7</b>
Aix-Marseille	1,18	23,2	2,30	14,5	1,28	23,4	1,33	21,7	1,76	18,9	1,35	21,5
Nice	1,13	23,9	2,14	15,4	1,23	24,3	1,26	22,5	1,77	19,0	1,29	22,3
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1,16</b>	<b>23,5</b>	<b>2,37</b>	<b>14,9</b>	<b>1,26</b>	<b>23,8</b>	<b>1,30</b>	<b>22,0</b>	<b>1,76</b>	<b>18,9</b>	<b>1,32</b>	<b>21,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,21</b>	<b>22,9</b>	<b>2,22</b>	<b>15,2</b>	<b>1,24</b>	<b>24,3</b>	<b>1,33</b>	<b>21,8</b>	<b>1,75</b>	<b>18,9</b>	<b>1,35</b>	<b>21,6</b>
Guadeloupe	1,38	21,1	2,27	15,9	1,44	22,0	1,54	20,1	2,04	17,1	1,57	19,9
Guyane	1,36	20,2	2,08	16,0	1,35	21,3	1,50	19,2	2,05	16,8	1,52	19,1
Martinique	1,41	20,1	2,44	14,1	1,52	20,9	1,63	18,6	2,15	15,3	1,67	18,3
Mayotte	1,09	24,4	1,74	19,0	1,15	25,2	1,19	23,6	1,56	20,9	1,20	23,5
La Réunion	1,26	22,3	2,26	15,1	1,32	23,1	1,44	20,6	2,00	16,9	1,46	20,4
<b>DROM</b>	<b>1,27</b>	<b>21,9</b>	<b>2,17</b>	<b>15,7</b>	<b>1,33</b>	<b>22,8</b>	<b>1,43</b>	<b>20,6</b>	<b>2,00</b>	<b>16,9</b>	<b>1,46</b>	<b>20,3</b>
<b>Public, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,21</b>	<b>22,8</b>	<b>2,22</b>	<b>15,2</b>	<b>1,25</b>	<b>24,2</b>	<b>1,33</b>	<b>21,8</b>	<b>1,76</b>	<b>18,8</b>	<b>1,35</b>	<b>21,6</b>
<b>Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,09</b>	<b>26,0</b>	<b>2,17</b>	<b>16,5</b>	<b>1,29</b>	<b>24,7</b>	<b>1,25</b>	<b>24,0</b>	<b>1,80</b>	<b>19,1</b>	<b>1,28</b>	<b>23,7</b>
<b>Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,18</b>	<b>23,4</b>	<b>2,21</b>	<b>15,5</b>	<b>1,26</b>	<b>24,3</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>	<b>1,77</b>	<b>18,9</b>	<b>1,34</b>	<b>22,0</b>

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».



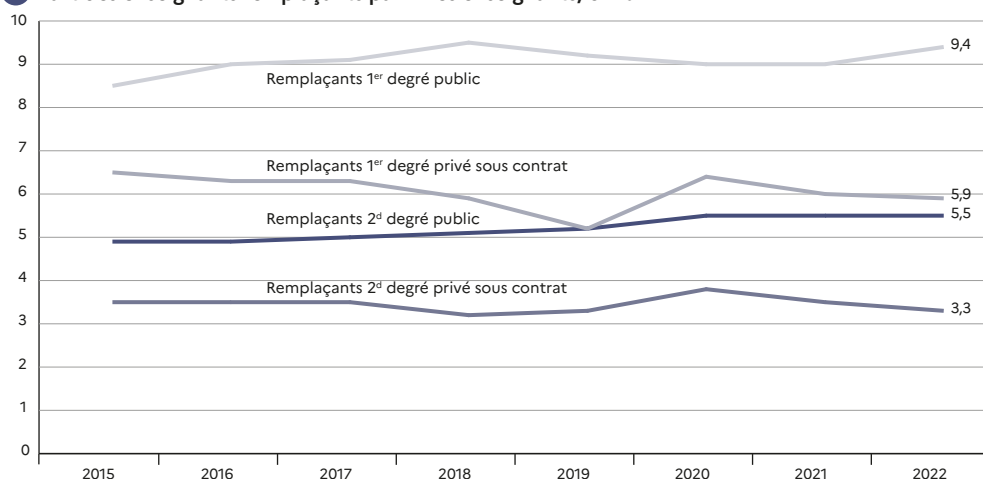
À la rentrée 2022, dans le premier degré public, 30 700 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,4% des enseignants (5,9% dans le privé sous contrat). Dans le second degré public, 21 500 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,5% des enseignants (3,3% dans le privé sous contrat).

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que pour les femmes la tranche d'âge des 30 ans ou moins est plus fortement

représentée. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part de remplaçants parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 (9,5%) et s'est stabilisée (9,4% en 2022) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis décroît jusqu'en 2022 (5,9%). Dans le second degré public, leur part s'échelonne de 4,9% à 5,5% entre 2015 et 2022. Elle évolue peu dans le second degré privé sous contrat : en légère baisse en 2018 puis en hausse en 2020 et de nouveau en légère baisse depuis 2020 (-0,5 point).

### 1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

#### Précisions

**Remplaçants** – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

## 2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2022-2023

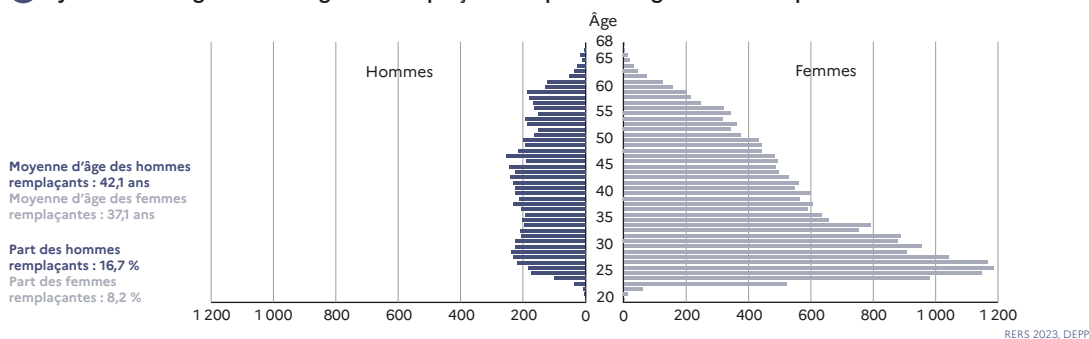
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
<b>Enseignement d'élèves du premier degré</b>				
Enseignant titulaire	27 486	8,6		
Enseignant non titulaire	3 197	45,8	2 602	37,1
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>30 683</b>	<b>9,4</b>	<b>2 602</b>	<b>5,9</b>
<b>Enseignement d'élèves du second degré</b>				
Agrégé et chaire supérieure	1 009	1,9		
Certifié et PEPS	8 296	3,5		
Professeur en lycée professionnel	685	1,3		
Autres enseignants titulaires	52	0,5		
Enseignant non titulaire	11 435	31,2	3 160	16,1
<b>Total 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>21 477</b>	<b>5,5</b>	<b>3 160</b>	<b>3,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

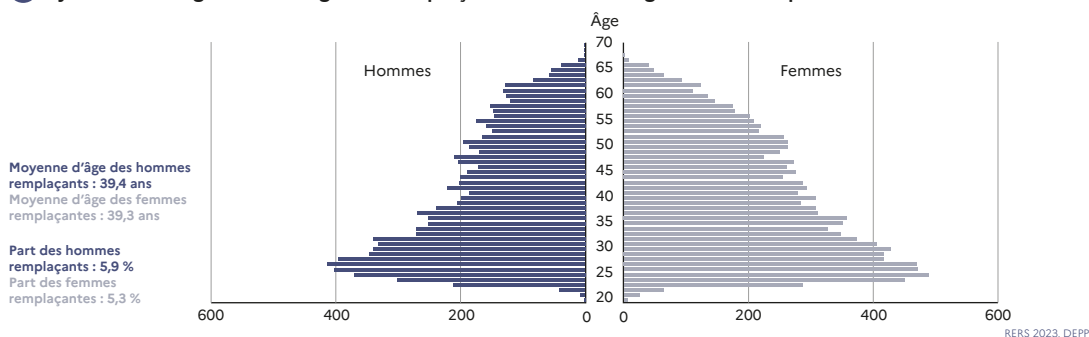
**Lecture :** 21 477 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

## 3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2022-2023



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

## 4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2022-2023



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

À la rentrée 2022, parmi les enseignants titulaires du premier degré public, 1,2% ont changé de département (la même part qu'en 2015) et 1,7% des enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation (2,2% en 2015) (1)(2). Les taux de mobilité s'élevaient respectivement à 16,5% et 8,3% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

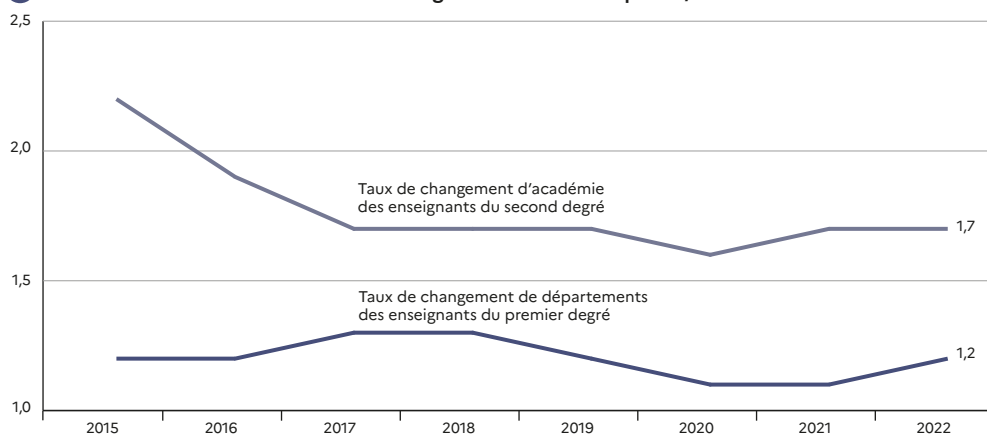
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,2% dans le premier degré et 92,4% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,9%). À l'inverse,

les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,4% des cas, car les concours sont de niveau académique avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont généralement peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés : entre -4,9% dans l'académie de Créteil et +1,9% dans celles de Bordeaux et Montpellier (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'ils sont en REP ou REP+ que dans les autres (5).

### 1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

Lecture : entre novembre 2021 et novembre 2022, 1,2% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie

#### Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le *bilan social national* (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

**Taux de migration nette** – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2021 et/ou en novembre 2022, ni ceux des néo-titulaires.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

**2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2021 et 2022, en %**

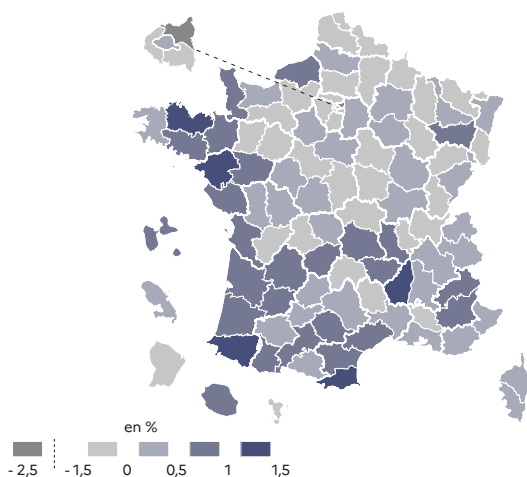
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,5	6,5	1,2	8,3	3,9	1,7	12,3
Moins de 30 ans (1)	48,2	9,8	2,6	28,1	8,5	8,2	39,5
30-39 ans (1)	23,3	8,6	1,8	14,6	6,7	3,4	19,3
40-49 ans (1)	12,7	6,5	0,9	6,7	4,0	1,1	9,8
50 ans et plus (1)	8,8	5,0	0,6	4,4	2,5	0,7	6,2
Néo-titulaires (2)	96,2		0,4	92,4		51,9	94,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

- Hors néo-titulaires.
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2021 et titulaires le 30 novembre 2022.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2021 et le 30 novembre 2022, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

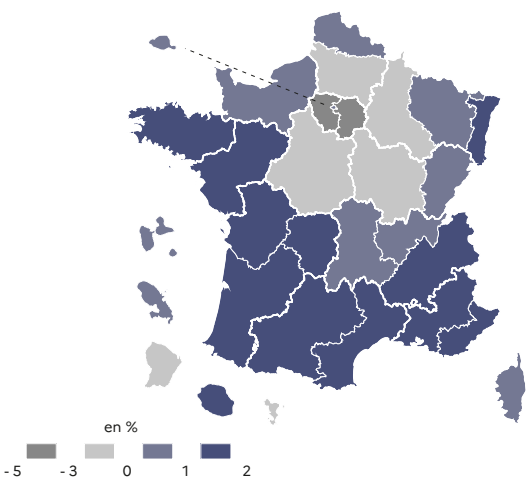
**Lecture :** entre novembre 2021 et novembre 2022, 16,5% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,5% ont changé d'établissement. 1,2% des enseignants du premier degré ont changé de département.

**3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2021-novembre 2022)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

**4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2021-novembre 2022)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

**5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %**

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
<b>Écoles</b>	12,9	38,1	21,9	27,2	100,0
hors zone REP ou REP+	12,9	36,1	21,9	29,1	100,0
REP	13,7	44,2	20,8	21,3	100,0
REP+	11,3	43,8	23,4	21,5	100,0
<b>Collèges et SEGPA</b>	7,0	29,1	26,1	37,7	100,0
hors zone REP ou REP+	6,6	26,9	25,7	40,8	100,0
REP	9,0	35,9	25,9	29,1	100,0
REP+	8,0	37,0	30,3	24,8	100,0
<b>Lycées GT</b>	5,8	25,3	26,9	42,0	100,0
Lycées professionnels	7,1	27,2	23,2	42,6	100,0
Lycées polyvalents	6,5	28,2	26,2	39,1	100,0
Autres établissements	40,4	43,7	10,6	5,3	100,0
<b>Ensemble des écoles et établissements</b>	13,6	34,1	22,3	30,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

**Lecture :** en novembre 2022, 12,9% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

## 8.15 La rémunération des enseignants de l'éducation nationale

En 2021, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 590 euros nets par mois : 2 660 euros dans le public et 2 260 dans le privé sous contrat (1) (2) (3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 700 euros en EQTP : 2 740 euros dans le public et 2 430 euros dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 460 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 690 euros, auquel s'ajoutent 310 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 510 euros par mois pour les certifiés,

780 euros pour les agrégés, et 2 330 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 730 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 170 euros, soit 290 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 520 euros nets par mois contre 2 920 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

### Précisions

**Le salaire net** est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère chargé de l'éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2022-2023*, à paraître.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.34.
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

### Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

## 1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)</b>	<b>3 012</b>	<b>2 650</b>	<b>299</b>	<b>0</b>	<b>9,9</b>	<b>2 409</b>	<b>1 736</b>	<b>3 131</b>	<b>0,91</b>	<b>2 499</b>
Enseignants titulaires	3 035	2 674	298	0	9,8	2 427	1 786	3 136	0,91	2 512
Enseignants contractuels	2 306	1 933	326	0	14,1	1 859	1 008	2 789	0,89	1 873
<b>Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)</b>	<b>3 404</b>	<b>2 807</b>	<b>540</b>	<b>248</b>	<b>15,9</b>	<b>2 745</b>	<b>1 783</b>	<b>3 722</b>	<b>0,93</b>	<b>2 859</b>
Enseignants titulaires	3 539	2 926	554	262	15,7	2 852	1 992	3 770	0,92	2 938
Enseignants contractuels	2 476	1 988	446	154	18,0	2 011	1 122	2 878	0,94	2 118
<b>Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)</b>	<b>3 227</b>	<b>2 736</b>	<b>431</b>	<b>140</b>	<b>13,4</b>	<b>2 593</b>	<b>1 760</b>	<b>3 508</b>	<b>0,89</b>	<b>2 695</b>

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2021, les 10 % des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 760 euros nets mensuels.

5. En 2021, les 10 % des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 508 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

## 2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré public</b>	<b>3 056</b>	<b>2 678</b>	<b>314</b>	<b>0</b>	<b>10,3</b>	<b>2 452</b>	<b>1 801</b>	<b>3 173</b>	<b>0,91</b>	<b>2 532</b>
Enseignants titulaires	3 062	2 685	313	0	10,2	2 457	1 812	3 174	0,91	2 537
dont professeurs des écoles	3 063	2 686	312	0	10,2	2 457	1 812	3 175	0,91	2 537
Enseignants contractuels	2 665	2 183	432	0	16,2	2 158	1 484	3 088	0,94	2 070
<b>Enseignants du second degré public</b>	<b>3 506</b>	<b>2 883</b>	<b>566</b>	<b>258</b>	<b>16,1</b>	<b>2 842</b>	<b>1 902</b>	<b>3 811</b>	<b>0,94</b>	<b>2 936</b>
Enseignants titulaires	3 605	2 969	576	270	16,0	2 921	2 038	3 849	0,93	2 998
dont : professeurs de chaire supérieure	6 810	4 382	2 331	1 972	34,2	5 725	4 424	7 074	0,89	5 732
professeurs agrégés	4 424	3 567	776	495	17,5	3 600	2 571	4 612	0,93	3 688
professeurs certifiés	3 398	2 835	508	213	15,0	2 747	1 965	3 550	0,94	2 828
professeurs d'EPS	3 431	2 848	523	205	15,2	2 776	2 036	3 522	1,00	2 834
professeurs de lycée professionnel	3 626	2 945	621	255	17,1	2 942	2 190	3 716	0,95	2 992
Enseignants contractuels	2 647	2 128	476	154	18,0	2 152	1 275	3 024	0,95	2 223
<b>Ensemble des enseignants du secteur public</b>	<b>3 293</b>	<b>2 786</b>	<b>446</b>	<b>140</b>	<b>13,6</b>	<b>2 657</b>	<b>1 840</b>	<b>3 562</b>	<b>0,89</b>	<b>2 743</b>

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

## 3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré privé</b>	<b>2 680</b>	<b>2 439</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>6,8</b>	<b>2 084</b>	<b>1 393</b>	<b>2 807</b>	<b>0,94</b>	<b>2 227</b>
Enseignants assimilés titulaires	2 798	2 568	167	0	6,0	2 165	1 590	2 826	0,94	2 288
dont professeurs des écoles	2 799	2 570	167	0	6,0	2 166	1 592	2 827	0,94	2 288
Maîtres délégués du premier degré	2 069	1 767	256	0	12,4	1 662	901	2 483	0,91	1 751
<b>Enseignants du second degré privé</b>	<b>2 985</b>	<b>2 497</b>	<b>437</b>	<b>209</b>	<b>14,6</b>	<b>2 348</b>	<b>1 462</b>	<b>3 265</b>	<b>0,95</b>	<b>2 524</b>
Enseignants assimilés titulaires	3 225	2 721	450	225	14,0	2 522	1 812	3 328	0,94	2 651
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 448	3 574	789	549	17,7	3 502	2 603	4 517	0,90	3 610
professeurs certifiés	3 150	2 673	423	208	13,4	2 462	1 776	3 237	0,95	2 597
professeurs d'EPS	3 185	2 719	412	185	12,9	2 486	1 925	3 190	0,99	2 570
professeurs de lycée professionnel	3 352	2 782	520	246	15,5	2 623	1 962	3 386	0,93	2 728
Maîtres délégués du second degré	2 154	1 724	390	153	18,1	1 745	945	2 396	0,95	1 905
<b>Ensemble des enseignants du secteur privé</b>	<b>2 884</b>	<b>2 478</b>	<b>353</b>	<b>141</b>	<b>12,2</b>	<b>2 261</b>	<b>1 432</b>	<b>3 136</b>	<b>0,92</b>	<b>2 426</b>

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2022-2023, près de 340 000 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1)(2). Seulement 37 % d'entre eux sont fonctionnaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative, tous non-titulaires.

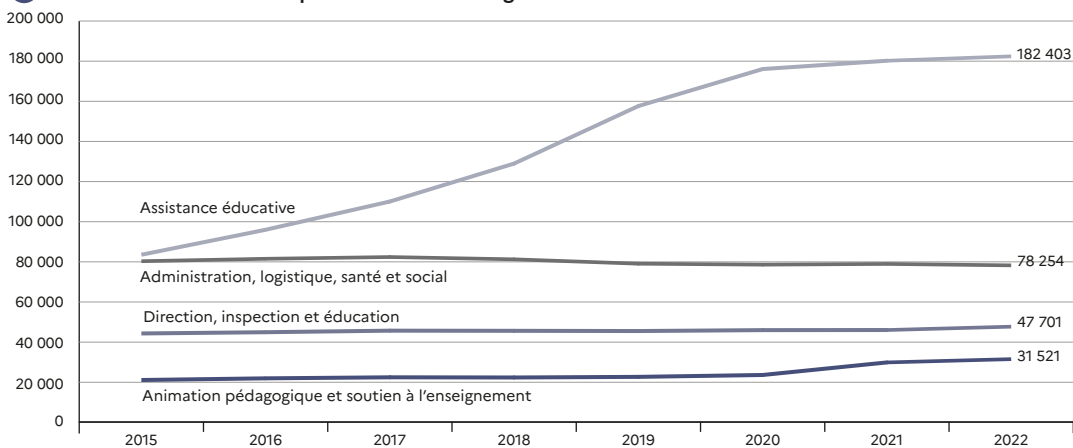
La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative interdégré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier ou second degré dans les données.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout

marquée par l'augmentation du nombre des personnels d'assistance éducative entre 2015 et 2021, en raison d'un recrutement important d'AESH, suivie d'une hausse plus modérée sur la dernière année. Les effectifs des personnels d'animation pédagogique et soutien à l'enseignement, qui ont crû progressivement jusqu'en 2020, augmentent très fortement, de 33%, sur les deux dernières années. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs n'évoluent pas.

Au 31 décembre 2021, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, 52 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 81 700 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 83% sont fonctionnaires ou stagiaires et 21% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 62% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

### 1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2021. Traitement DEPP.

## 2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2022-2023

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré public	1 162	12	ε	ε	6 969	68	662	8 877	99,7
Animation pédagogique du 2 <sup>d</sup> degré public	ε	165	1 699	1 111	174	1 832	658	5 640	75,3
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré privé	203						ε	207	97,6
Animation pédagogique du 2 <sup>d</sup> degré privé			242	161			ε	404	93,1
<b>Animation pédagogique</b>	<b>1 366</b>	<b>177</b>	<b>1 943</b>	<b>1 274</b>	<b>7 143</b>	<b>1 900</b>	<b>1 325</b>	<b>15 128</b>	<b>90,4</b>
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré public sans enseignement	5 114	ε			5		32	5 152	100,0
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré privé sans enseignement	998							998	99,4
Direction d'établissement du 2 <sup>d</sup> degré	21	10 184	3 757	1 389	6	33	129	15 519	99,9
<b>Direction</b>	<b>6 133</b>	<b>10 185</b>	<b>3 757</b>	<b>1 389</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>161</b>	<b>21 669</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>1 435</b>	<b>28</b>	<b>ε</b>	<b>1 476</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>32</b>	<b>63</b>	<b>27</b>	<b>108</b>	<b>1 804</b>	<b>8</b>	<b>2 042</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection générale de l'éducation nationale</b>						<b>253</b>		<b>253</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>64</b>	<b>28</b>	<b>1 543</b>	<b>2 085</b>	<b>11</b>	<b>3 771</b>	<b>100,0</b>
Éducation en internat	125						ε	128	98,4
Développement psychologique et socialisation des élèves	ε		ε		3 712	133	32	3 879	86,9
<b>Éducation du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>126</b>		<b>ε</b>		<b>3 712</b>	<b>133</b>	<b>35</b>	<b>4 007</b>	<b>87,3</b>
Conseiller principal d'éducation		7 140	4 275	1 501		ε	552	13 469	85,5
Éducation en internat				244				244	83,6
Développement psychologique et orientation des élèves		5	ε			4 342	193	4 541	72,8
<b>Éducation du 1<sup>er</sup> degré public</b>		<b>7 145</b>	<b>4 276</b>	<b>1 745</b>		<b>4 343</b>	<b>745</b>	<b>18 254</b>	<b>82,3</b>
Éducation	126	7 145	4 277	1 745	3 712	4 476	780	22 261	83,2
<b>Assistance éducative (2)</b>								<b>182 403</b>	<b>0,0</b>
Administration	115	15 733	12 992	3 202	7 671	13 666	785	54 164	86,4
Santé et accompagnement social	10	5 533	2 152	825	4 022	493	6	13 041	87,3
Logistique technique et de services		461	5 838	81	395	3 998	276	11 049	83,7
Administration, logistique, santé et social	125	21 727	20 982	4 108	12 088	18 157	1 067	78 254	86,2
Soutien à l'enseignement	4 642	5 274	4 958	666	787	52	14	16 393	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>12 409</b>	<b>82 669</b>	<b>109 616</b>	<b>18 043</b>	<b>74 038</b>	<b>31 722</b>	<b>3 382</b>	<b>339 879</b>	<b>36,8</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP

- Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.
- Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des missions d'assistance éducative. Enfin, ces personnels interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats. Ils ne sont donc pas ventilés par niveau de formation.

## 3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2021-2022

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
<b>ATSEM (1)</b>	<b>52 722</b>	<b>99,4</b>	<b>32,6</b>	<b>47,9</b>	<b>40,8</b>
Titulaires (dont stagiaires)	43 378	99,6	30,8	49,8	45,5
Contractuels	9 344	98,6	41,3	39,1	33,8
<b>ATTEE (2)</b>	<b>81 655</b>	<b>61,7</b>	<b>12,7</b>	<b>50,2</b>	<b>48,9</b>
Titulaires (dont stagiaires)	68 281	61,0	10,1	51,8	50,1
Contractuels	13 374	65,2	25,6	42,9	42,1
<b>Ensemble</b>	<b>134 377</b>	<b>76,5</b>	<b>20,5</b>	<b>49,1</b>	<b>48,8</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2021.

RERS 2023, DEPP

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
- Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.
- Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.



Au cours du printemps 2022, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,0 sur 10 en moyenne (1). Ce niveau varie peu entre les différentes catégories de personnels.

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,5 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,3). Ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (3,1) et le niveau de rémunération (3,4) sont jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,8 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,7 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les enseignants remplaçants des premier et second degrés (5,1 et 4,8) et les personnels de direction du second degré (5,1).

Plus de la moitié des personnels de l'éducation nationale considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 43% désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (30%), les perspectives de carrière (26%) et la formation professionnelle continue (19%).

### Précisions

La première édition du baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale a été menée au cours du printemps 2022. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif, l'enquête s'adresse aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires de France (métropolitaine et DROM) publics et privés sous contrat. Ont été interrogés les personnels enseignants, de direction, administratifs, les conseillers principaux d'éducation, les assistants sociaux, les psychologues de l'éducation nationale, les infirmiers et les médecins scolaires. 62 000 personnels ont répondu à l'enquête. L'enquête a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.31.

#### Source

DEPP, baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

**1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2022, en note moyenne sur 10**

		Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
<b>Premier degré</b>	Enseignants hors remplaçants	6,1	6,7	7,6	2,5
	Enseignants remplaçants	5,4	6,0	6,9	2,1
	Directeurs	6,2	6,8	7,7	2,9
<b>Second degré</b>	Enseignants hors remplaçants	5,9	6,5	7,0	2,3
	Enseignants remplaçants	5,3	5,6	6,5	2,0
	Chefs d'établissement	6,3	6,6	7,5	4,3
	Personnels administratifs	6,5	6,7	7,0	3,2
	Conseillers principaux d'éducation	6,3	6,7	7,6	3,3
<b>Personnels médico-sociaux</b>	Assistants sociaux	6,0	6,9	7,5	2,6
	Médecins	5,1	6,7	7,0	2,1
	Infirmiers	5,9	6,6	7,1	2,4
	Psychologues	5,5	6,4	7,2	3,2
<b>Ensemble</b>		<b>6,0</b>	<b>6,5</b>	<b>7,3</b>	<b>2,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

**2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2022, en note moyenne sur 10**

		Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
<b>Premier degré</b>	Enseignants hors remplaçants	3,1	3,4	7,1	5,7
	Enseignants remplaçants	2,6	3,0	7,4	5,1
	Directeurs	3,6	3,7	7,5	5,4
<b>Second degré</b>	Enseignants hors remplaçants	3,0	3,4	6,7	5,8
	Enseignants remplaçants	2,4	2,9	7,1	4,8
	Chefs d'établissement	4,1	4,1	7,0	5,1
	Personnels administratifs	3,7	3,8	5,7	6,5
	Conseillers principaux d'éducation	3,7	3,9	6,6	6,3
<b>Personnels médico-sociaux</b>	Assistants sociaux	3,7	4,5	6,3	6,5
	Médecins	3,7	4,0	5,9	7,0
	Infirmiers	2,7	3,3	6,5	6,6
	Psychologues	3,0	3,4	6,6	5,9
<b>Ensemble</b>		<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>6,8</b>	<b>5,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

**3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2022, en %**

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	55	48	29	22	22
Personnels du second degré	59	39	30	28	16
Personnels médico-sociaux	48	53	22	28	38
<b>Ensemble</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>19</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

**Lecture :** 57% des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de quatorze domaines proposés.

En 2021-2022, plus de 92 000 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

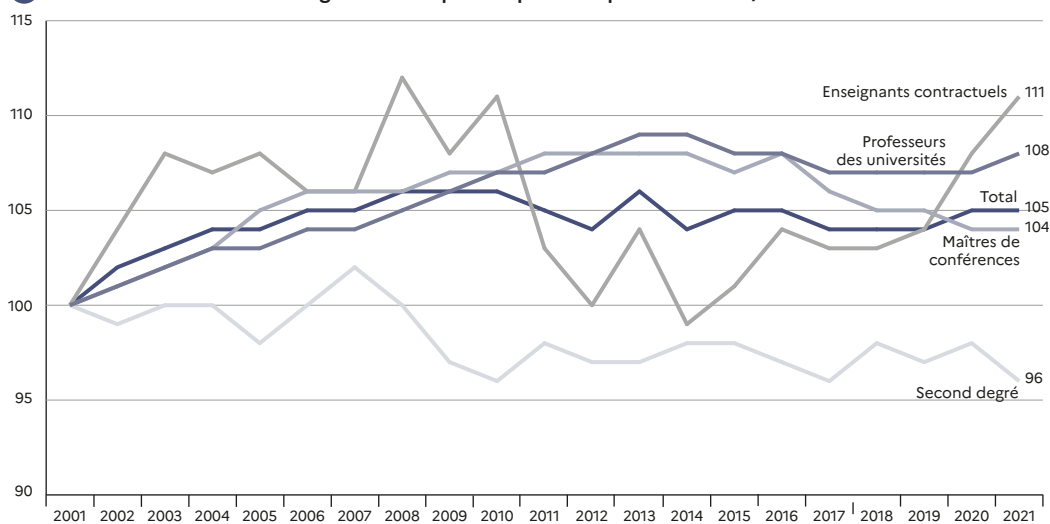
Ils se répartissent en trois grandes catégories : près de 55 300 enseignants-chercheurs (EC) titulaires (et stagiaires) (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 12 900 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 23 800 enseignants contractuels (soit 26%) dont la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 5% au cours des vingt dernières années, de 87 400 à 92 000. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+11%), puis les professeurs des universités (+8%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (38%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 54% de l'effectif. Les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%) ainsi que les contractuels (22%). En sciences, les EC constituent 70% du personnel alors que les enseignants du second degré ne représentent que 12% et les contractuels 18%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante : 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 38% de MCF dans l'ensemble).

### 1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2001-2002, base 100 en 2001-2002



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2023, DEPP, DGRH

#### Précisions

**La discipline** – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

**Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPinfo au 31 décembre 2021 (année 2021-2022) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2021-2022.

## 2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2021-2022

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
<b>Droit</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 292	16	126	2 434
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 073	30	183	5 286
	Enseignants du second degré	1 772	28	29	1 829
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 759	2	131	1 892
	Enseignants associés	686	11	75	772
	Autres enseignants contractuels (5)	780	15	1	796
	<b>Total</b>	<b>12 362</b>	<b>102</b>	<b>545</b>	<b>13 009</b>
<b>Lettres</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 038	15	195	4 248
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 925	42	328	10 295
	Enseignants du second degré	6 381	214	186	6 781
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 540	5	212	2 757
	Enseignants associés	594	15	40	649
	Autres enseignants contractuels (5)	2 246	89	116	2 451
	<b>Total</b>	<b>25 724</b>	<b>380</b>	<b>1 077</b>	<b>27 181</b>
<b>Sciences</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 132	763	173	8 068
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 555	1 383	281	16 219
	Enseignants du second degré	3 670	330	94	4 094
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 742	289	174	5 205
	Enseignants associés	339	24	38	401
	Autres enseignants contractuels (5)	599	155	7	761
	<b>Total</b>	<b>31 037</b>	<b>2 944</b>	<b>767</b>	<b>34 748</b>
<b>Santé</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 836			4 836
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 905		2	2 907
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	137		1	138
	Enseignants associés	520		1	521
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	46			46
	<b>Total</b>	<b>12 789</b>		<b>4</b>	<b>12 793</b>
<b>Corps spécifiques</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	86	2	470	558
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	123		356	479
	<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>2</b>	<b>826</b>	<b>1 037</b>
<b>Non renseignée</b>	Enseignants du second degré	95	17	60	172
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 435	114	176	1 725
	Enseignants associés	324	16	15	355
	Autres enseignants contractuels (5)	822	178	20	1 020
	<b>Total</b>	<b>2 676</b>	<b>325</b>	<b>271</b>	<b>3 272</b>
<b>Total</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 384	796	964	20 144
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 581	1 455	1 150	35 186
	Enseignants du second degré	11 918	589	369	12 876
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 613	410	694	11 717
	Enseignants associés	2 463	66	169	2 698
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 493	437	144	5 074
	<b>Total</b>	<b>84 797</b>	<b>3 753</b>	<b>3 490</b>	<b>92 040</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrale, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : Assistants hospitalo-universitaires, PHU : Praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2023, DEPP, DGRH

En 2021, l'enseignement supérieur public compte 86 111 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 60 469 titulaires et 25 642 contractuels sur missions permanentes (1). La part des contractuels sur missions permanentes atteint 29,8% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 78,5% de l'ensemble des personnels BIATSS, et la filière administrative, qui en regroupe 14,7%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé constituent quant à elle respectivement 5,6% et 1,1% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 73,6% des titulaires relèvent de la filière ITRF, tandis que 90,2% des

contractuels sur missions permanentes lui sont rattachés. La part des personnels exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,2%). À l'inverse, la part des personnels exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,6%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les titulaires (39,1%), alors que la majorité des contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,0%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,6%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans les filières sociale et de santé (89,9%) et administrative (81,5%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,5%). La filière des bibliothèques occupe une position intermédiaire avec un taux de 69,8%.

### Précisions

Concernant les BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-ITRF (au 1<sup>er</sup> février 2022). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2021 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les contractuels

BIATSS en fonction en 2021 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2022). Seuls ont été comptabilisés les contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les contractuels sur missions temporaires, les vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2021, quelle que soit la durée de leur contrat.

### Source

DGRH, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT), Direction de l'encadrement - Bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - Bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs civils.

### 1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2021

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223		223	54,7		54,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	38,6		38,6
		Attachés d'administration de l'État	1 914	615	2 529	66,7	66,0	66,5
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 427</b>	<b>615</b>	<b>3 042</b>	<b>62,3</b>	<b>66,0</b>	<b>63,0</b>
	B	Secrétaires administratifs	3 118	397	3 515	85,6	88,4	85,9
	C	Adjoints administratifs	5 475	624	6 099	88,2	87,2	88,1
<b>Total ADM</b>			<b>11 020</b>	<b>1 636</b>	<b>12 656</b>	<b>81,7</b>	<b>79,5</b>	<b>81,5</b>
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	0	106	64,2		64,2
		Conservateurs des bibliothèques	715	17	732	68,3	70,6	68,3
		Bibliothécaires	512	67	579	74,4	70,1	73,9
		<b>Total catégorie A</b>	<b>1 333</b>	<b>84</b>	<b>1 417</b>	<b>70,3</b>	<b>70,2</b>	<b>70,3</b>
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 493	105	1 598	77,7	80,0	77,8
	C	Magasiniers	1 645	205	1 850	62,0	65,4	62,4
<b>Total BIB</b>			<b>4 471</b>	<b>394</b>	<b>4 865</b>	<b>69,7</b>	<b>70,3</b>	<b>69,8</b>
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 574	2 597	5 171	39,4	46,4	42,9
		Ingénieurs d'études	8 928	7 207	16 135	53,2	60,7	56,6
		Assistants-ingénieurs	3 969	2 863	6 832	52,5	67,0	58,6
		<b>Total catégorie A</b>	<b>15 471</b>	<b>12 667</b>	<b>28 138</b>	<b>50,7</b>	<b>59,2</b>	<b>54,5</b>
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 452	4 413	16 865	58,8	70,0	61,7
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	16 553	6 045	22 598	61,8	70,0	64,0
<b>Total ITRF</b>			<b>44 476</b>	<b>23 125</b>	<b>67 601</b>	<b>57,1</b>	<b>64,1</b>	<b>59,5</b>
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention	0	348	348		80,7	80,7
		Infirmiers	225	87	312	96,0	93,1	95,2
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	42	13	55	97,6	69,2	90,9
		<b>Total catégorie A</b>	<b>495</b>	<b>487</b>	<b>982</b>	<b>96,2</b>	<b>83,5</b>	<b>89,9</b>
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7
<b>Total SS</b>			<b>502</b>	<b>487</b>	<b>989</b>	<b>96,0</b>	<b>83,5</b>	<b>89,9</b>
<b>Ensemble</b>			<b>60 469</b>	<b>25 642</b>	<b>86 111</b>	<b>62,8</b>	<b>65,5</b>	<b>63,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

RERS 2023, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2021, quelle que soit la durée de leur contrat.

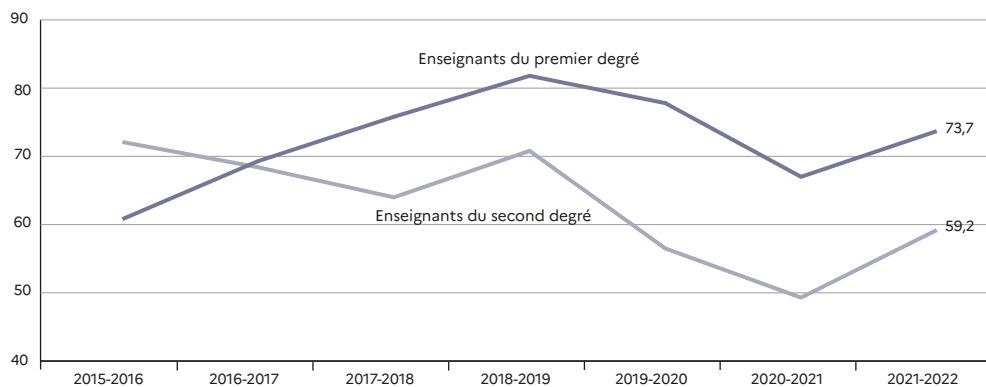
2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté entre 2015-2016 et 2018-2019 pour atteindre près de 82% (1). Il a diminué ensuite (67%) durant les deux années de crise sanitaire, qui ont eu des conséquences sur les activités de formation jusqu'en 2020-2021. En revanche, lors de l'année 2021-2022, ce taux remonte fortement pour atteindre près de 74%. Concernant les enseignants du second degré, il est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 71% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49%), puis a connu une forte croissance en 2021-2022 pour atteindre 59%.

En 2021-2022, près de 288 600 enseignants du premier degré public et 276 300 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 242 500 et 230 300 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (88%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 81% de formés. Par ailleurs, 14 400 directeurs d'école ou d'établissements du second degré et 14 300 personnels de l'éducation ont accédé à un module de formation. Enfin, 61% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 62% des enseignants dans le domaine de la production et 58% des enseignants des disciplines générales (3).

### 1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration), présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le taux d'inscription, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le taux d'accès, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

**Personnels de l'éducation** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

**Regroupement des disciplines** – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 8.10.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, exploitation données GAIA, année scolaire 2021-2022 et panel des agents issus de BSA, novembre 2022.

**2 Les personnes en formation continue en 2021-2022, selon leur mission**

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Enseignement du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>288 551</b>	<b>87,6</b>	<b>284 657</b>	<b>242 546</b>	<b>73,7</b>
Enseignement en classe préélémentaire	69 385	88,1	68 262	56 489	71,8
Enseignement en classe élémentaire	143 748	88,5	141 718	120 310	74,1
Enseignement et direction d'école simultanés	37 957	95,3	37 776	34 990	87,9
Remplacement	23 243	78,8	22 822	18 778	63,7
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	14 218	75,5	14 079	11 979	63,6
<b>Enseignement du 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>276 311</b>	<b>71,0</b>	<b>272 350</b>	<b>230 309</b>	<b>59,2</b>
Enseignement sur classes attitrées	251 280	70,9	247 607	209 458	59,1
Agrégés et chaires supérieures	32 453	63,2	31 937	26 398	51,4
Certifiés et PEPS	157 227	70,7	154 625	131 085	59,0
Professeurs de lycée professionnel	39 355	77,0	39 024	33 602	65,7
Enseignants non titulaires	17 446	76,0	17 270	14 294	62,3
Autres titulaires	4 799	72,1	4 751	4 079	61,3
Remplacement	13 631	64,0	13 404	10 635	50,0
Documentation	7 969	89,2	7 944	7 259	81,2
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 431	72,7	3 395	2 957	62,6
<b>Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation</b>					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 <sup>e</sup> degré	17 037	88,5	16 924	14 168	73,6
Éducation	17 118	77,0	16 919	13 979	62,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2021.

RERS 2023, DEPP

**3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2021-2022, selon le groupe de discipline**

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Disciplines générales</b>	<b>192 143</b>	<b>70,1</b>	<b>189 021</b>	<b>159 885</b>	<b>58,3</b>
Philosophie	2 428	60,0	2 400	1 952	48,2
Lettres	39 912	72,1	39 328	33 322	60,2
dont : lettres modernes	24 120	69,4	23 693	19 840	57,1
lettres classiques	4 746	68,9	4 663	3 942	57,2
Langues	36 822	65,7	36 100	30 050	53,6
dont : allemand	4 183	73,8	4 109	3 452	60,9
anglais	20 073	63,1	19 612	16 335	51,4
espagnol	9 906	65,2	9 738	8 172	53,8
Histoire-Géographie	20 587	70,9	20 305	17 217	59,3
Sciences économiques et sociales	3 001	70,9	2 982	2 438	57,6
Mathématiques	30 120	67,4	29 665	25 174	56,4
Physique-Chimie	13 321	62,5	13 039	10 974	51,5
Biologie-géologie	13 579	80,1	13 453	11 362	67,1
Éducation musicale	5 084	80,7	5 056	4 061	64,4
Arts plastiques	5 136	79,6	5 081	4 374	67,8
Éducation physique et sportive	22 153	74,5	21 612	18 961	63,8
Domaines de la production	32 941	73,6	32 637	27 805	62,1
Domaines des services	20 791	73,9	20 607	17 159	61,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2021.

RERS 2023, DEPP



Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.  
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

## 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

## 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

## 4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

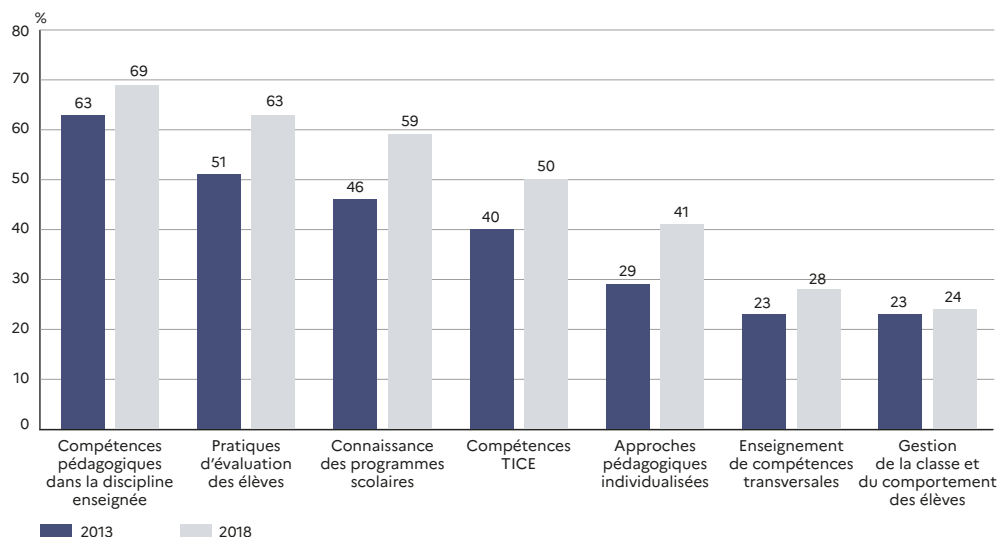
	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

### 1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

#### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaelli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

## 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP

**Lecture :** 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP

**Lecture :** 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP

**Lecture :** en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.  
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** en France, 84% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

## 2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

## 3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** en France, 83% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

## 4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

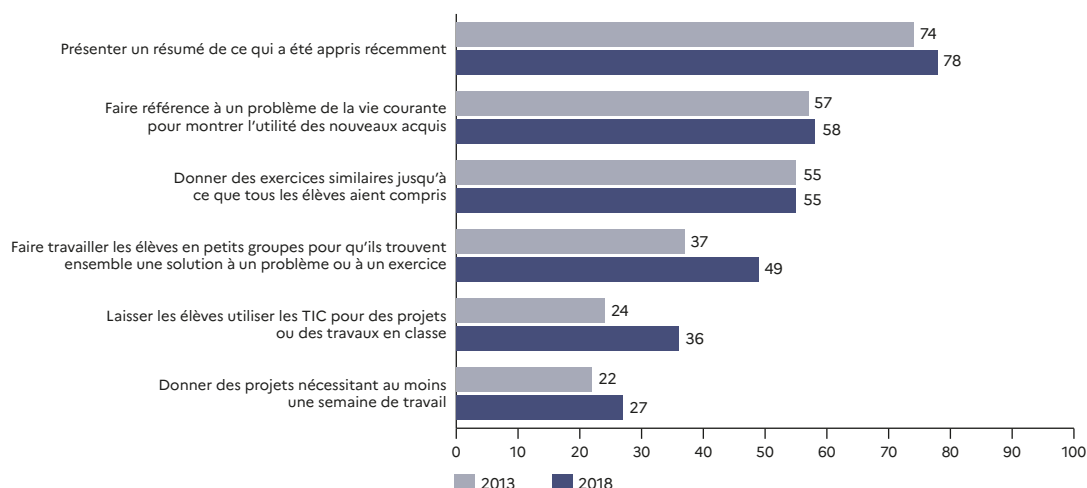
► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP  
**Lecture :** en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'Union européenne (UE) (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes françaises et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

### 1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2023, DEPP

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

#### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011; 19.23.

- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

**Lecture** : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

**Lecture** : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

## 4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

**Lecture** : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

**Lecture** : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.



Durant l'année scolaire 2021-2022, plus de 16 200 enseignants du secteur public, 3 800 personnels des corps non enseignants de l'éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (au total près de 23 300 départs), soit des niveaux stables par rapport à 2020-2021 (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 62,1 ans (2).

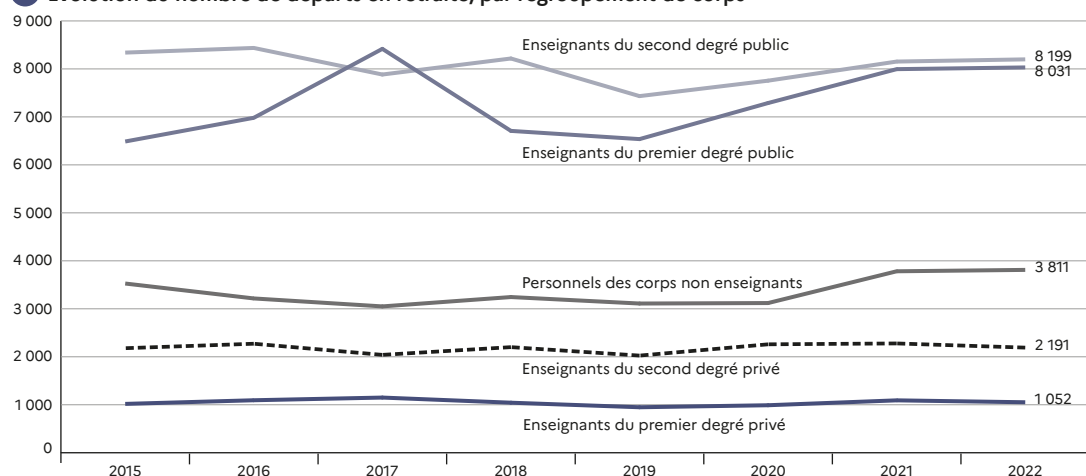
De nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Au global, les enseignants du premier degré sont en moyenne âgés de 60,7 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de six mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ceux du second

degré privé, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés d'environ 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2022, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes, sept mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif Parent de trois enfants.

L'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale a augmenté d'environ un an entre 2015 et 2022 dans tous les corps, pour les hommes comme pour les femmes (3)(4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2,1 ans pour les hommes, +1,7 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion d'anciens instituteurs.

### 1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 30 septembre 2022, 8 031 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

#### Précisions

**Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus** – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

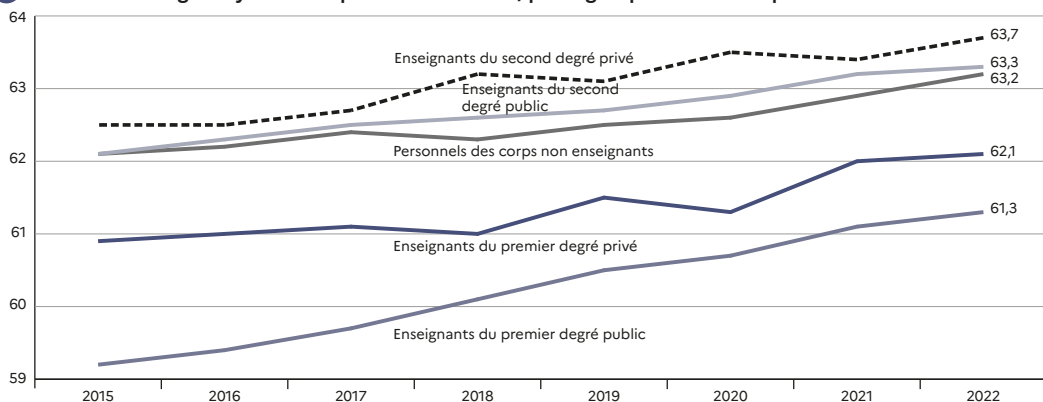
## 2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2021-2022

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,2	60,8	60,6	61,3	60,7
Enseignants du second degré public	58,9	63,0	62,7	63,3	63,0
Enseignants du premier degré privé	58,5	61,5	61,2	62,1	61,2
Enseignants du second degré privé	58,6	63,1	62,9	63,7	63,1
Personnels d'encadrement	59,8	63,4	63,0	63,5	63,2
Vie scolaire	58,5	62,7	62,4	63,5	62,7
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,8	63,1	62,9	62,9	62,9
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,7	63,2	63,1	63,1	63,1
<b>Ensemble</b>	<b>58,7</b>	<b>62,1</b>	<b>61,9</b>	<b>62,7</b>	<b>62,1</b>
Effectifs	1 183	14 763	15 946	7 338	23 284

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

## 3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps

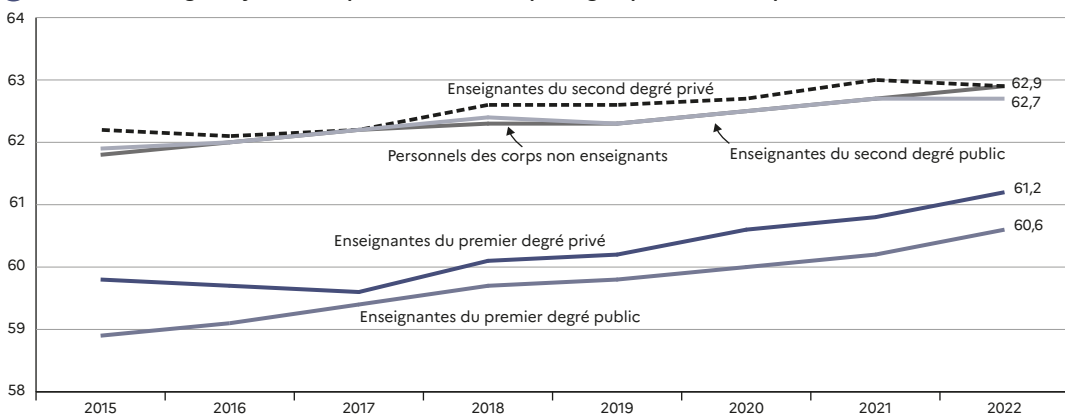


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année  $n-1$  et le 30 septembre de l'année  $n$ . 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

## 4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année  $n-1$  et le 30 septembre de l'année  $n$ . 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

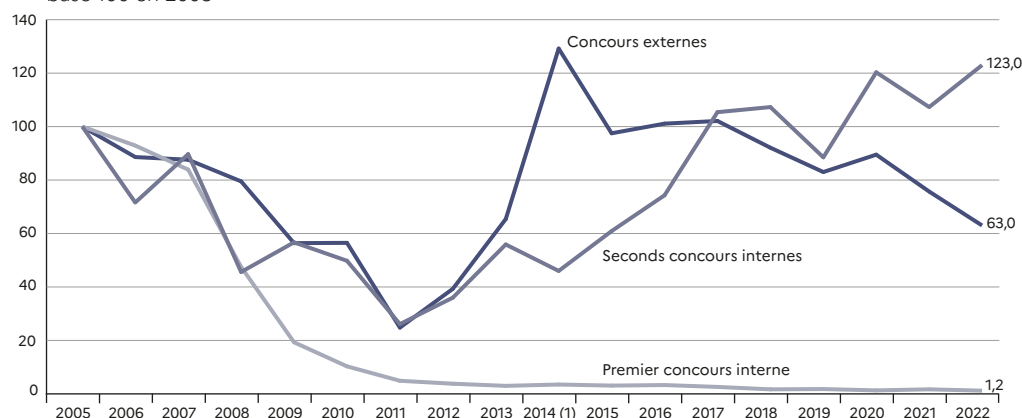
En 2022, dans l'enseignement public, 9 448 postes sont offerts aux concours externes session de droit commun de professeurs des écoles (2). L'offre globale est relativement stable avec une centaine de postes en moins qu'en 2021, après une tendance à la baisse ces dernières années, puis un léger rebond en 2020. La baisse du nombre d'admis est plus forte que celle du nombre de postes. Le taux de couverture se dégrade : 78,6% contre 95,2% en 2021. La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert en 2022 dans les académies de Créteil et de Versailles (414 admis), permet de remonter le taux de couverture global à 83,0% (98,4% en 2021). Sur l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis baisse de 17% (1).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 503 postes sont ouverts, dont 51 postes au premier

concours réservé aux instituteurs titulaires et 452 aux seconds concours. Au premier concours interne, le taux de couverture continue de s'améliorer fortement (70,6% contre 54,4% en 2021). Aux seconds concours, ce taux baisse, passant de 85,6% en 2021 à 71,0%, le nombre de postes augmentant plus fortement que celui des présents et des admis.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 961 contrats sont ouverts (3). Pour la voie externe, la principale, l'offre de contrats continue de baisser (-6%), comme le nombre d'admis (-10%). Le taux de couverture est de 95,3%, soit 5 points de moins qu'en 2021. Au contraire, il s'améliore aux seconds concours internes (67,3% au lieu de 64,2% en 2021), en raison du nombre d'admis qui diminue moins vite que l'offre.

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas

être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.

- Séries chronologiques : voir la rubrique « Les personnels ».

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours.  
DAF.

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502
	Admis			500	700	300	414
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51
	Présents	4 235	472	150	68	96	85
	Admis	2 934	303	90	39	49	36
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164
	Admis	261	130	159	314	280	321
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>15 839</b>	<b>7 615</b>	<b>12 097</b>	<b>11 525</b>	<b>9 990</b>	<b>9 951</b>
	<b>Présents</b>	<b>63 189</b>	<b>38 653</b>	<b>36 613</b>	<b>36 612</b>	<b>34 162</b>	<b>19 907</b>
	<b>Admis</b>	<b>15 630</b>	<b>7 462</b>	<b>12 376</b>	<b>11 486</b>	<b>9 745</b>	<b>8 195</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>98,7</b>	<b>98,0</b>	<b>102,3</b>	<b>99,7</b>	<b>97,5</b>	<b>82,4</b>
Recrutements réservés	Postes			40			
	Présents			26			
	Admis			14			
	Taux de couverture (%)			35,0			

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM + COM.

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 448 postes à pourvoir aux concours externes en 2022.

En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

**Note** : à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte. Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

## 3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2020	2021	2022
Concours externes (1)	Contrats	738	835	1 070	900	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576
	Admis	652	815	1 063	904	810
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4
	Présents	6	38	1		2
	Admis	5	11			2
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107
	Présents	624	117	175	343	219
	Admis	65	34	68	102	72
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3
<b>Tous concours</b>	<b>Contrats</b>	<b>903</b>	<b>902</b>	<b>1 170</b>	<b>1 059</b>	<b>961</b>
	<b>Présents</b>	<b>2 995</b>	<b>3 512</b>	<b>4 676</b>	<b>4 088</b>	<b>2 797</b>
	<b>Admis</b>	<b>722</b>	<b>860</b>	<b>1 131</b>	<b>1 006</b>	<b>884</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>80,0</b>	<b>95,3</b>	<b>96,7</b>	<b>95,0</b>	<b>92,0</b>
Recrutements réservés	Contrats		510			
	Présents		814			
	Admis		445			
	Taux de couverture (%)		87,3			

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

**Note** : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2022, près de 17 200 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public et 1 500 à la session supplémentaire, soit une chute de 44% par rapport à 2021, pour une offre de postes assez stable (1). Ainsi, l'attractivité fléchit avec 2,0 présents pour un poste (3,5 en 2021). Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec moins d'un présent pour un poste contre quatre à Caen ou huit en Polynésie. La session supplémentaire reste plus attractive avec un peu plus d'un présent pour un poste dans l'académie de Créteil (1,4), et quatre présents pour un poste dans celle de Versailles (3,9).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Hors session supplémentaire, les

académies de Créteil et de Versailles enregistrent un taux de couverture particulièrement bas en 2022, respectivement 42,3% et 35,9% de postes pourvus. Tous les postes ouverts à la session supplémentaire sont pourvus à Versailles, ce qui aboutit à un taux de couverture global de 48,7%, contrairement à Créteil où plus de la moitié des postes est restée vacante et le taux de couverture global est de 56,6%.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant reste supérieure à celle du public avec en moyenne 3,0 candidats présents pour un contrat (4,2 en 2021). Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte moins de deux présents pour un contrat dans les académies de Créteil et de Paris, contre six dans l'académie de Toulouse (2).

### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de

postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours, session 2022.

## 1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2022 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Session de droit commun</b>	<b>9 448</b>	<b>17 156</b>	<b>1,8</b>	<b>7 424</b>	<b>78,6</b>
Aix-Marseille	413	839	2,0	413	100,0
Amiens	270	462	1,7	263	97,4
Besançon	128	273	2,1	124	96,9
Bordeaux (2)	282	933	3,3	285	101,1
Caen	88	377	4,3	88	100,0
Clermont-Ferrand	83	269	3,2	83	100,0
Corse	43	129	3,0	43	100,0
Créteil	1 494	909	0,6	632	42,3
Dijon	185	285	1,5	179	96,8
Grenoble	423	713	1,7	412	97,4
Lille	555	1 448	2,6	555	100,0
Limoges	60	211	3,5	60	100,0
Lyon	495	895	1,8	495	100,0
Montpellier	302	726	2,4	302	100,0
Nancy-Metz	287	527	1,8	284	99,0
Nantes	243	701	2,9	243	100,0
Nice	234	524	2,2	234	100,0
Orléans-Tours	281	578	2,1	281	100,0
Paris	225	237	1,1	173	76,9
Poitiers	148	509	3,4	148	100,0
Reims	159	272	1,7	159	100,0
Rennes (2)	184	701	3,8	189	102,7
Rouen	169	493	2,9	169	100,0
Strasbourg (2)	232	490	2,1	248	106,9
Toulouse	256	795	3,1	256	100,0
Versailles	1 570	891	0,6	564	35,9
Guadeloupe	41	206	5,0	41	100,0
Guyane	192	192	1,0	97	50,5
Martinique	47	173	3,7	46	97,9
Mayotte	160	488	3,1	160	100,0
La Réunion	187	819	4,4	186	99,5
Polynésie française	12	91	7,6	12	100,0
<b>Session supplémentaire</b>	<b>700</b>	<b>1 502</b>	<b>2,1</b>	<b>414</b>	<b>59,1</b>
Créteil	500	722	1,4	214	42,8
Versailles	200	780	3,9	200	100,0
<b>Tous concours externes</b>	<b>9 448</b>	<b>18 658</b>	<b>2,0</b>	<b>7 838</b>	<b>83,0</b>
Rappel 2021	9 573	33 133	3,5	9 416	98,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

RERS 2023, DEPP

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 448 postes à pourvoir aux concours externes en 2022.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

## 2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2022 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	22	66	3,0	22	100,0
Bordeaux	41	142	3,5	37	90,2
Créteil	74	78	1,1	47	63,5
Lille	68	198	2,9	68	100,0
Lyon	60	185	3,1	60	100,0
Montpellier	31	98	3,2	30	96,8
Nantes	130	394	3,0	130	100,0
Orléans-Tours	21	60	2,9	21	100,0
Paris (1)	62	107	1,7	70	112,9
Rennes	80	339	4,2	70	87,5
Rouen	26	69	2,7	26	100,0
Toulouse	25	149	6,0	25	100,0
Versailles	48	96	2,0	48	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

RERS 2023, DEPP

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

En 2022, aux **concours de personnels enseignants** du second degré public, 12 790 postes sont offerts : 10 120 pour les concours externes et 2 670 pour les concours internes (2). Par rapport à 2021, l'offre globale est comparable dans chacune des deux voies de recrutement.

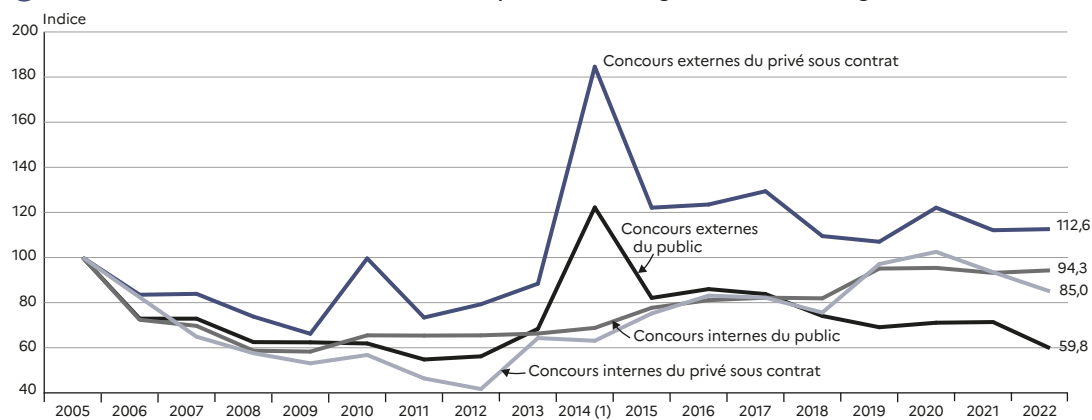
Aux concours externes, les candidats déclarés admis sont moins nombreux qu'en 2021 (-16%) : le **taux de couverture** se dégrade, passant de 93,5% à 78,7%. Aux concours internes, le nombre de lauréats est à peu près équivalent à 2021. Le taux de couverture s'élève à 95,8% (94,3% en 2021).

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 800 contrats sont ouverts. L'offre augmente

de 50 contrats aux concours externes (Cafep), tandis qu'elle continue de diminuer aux concours internes (CAER, -150 contrats) (3). Le taux de couverture fléchit dans la voie externe (93,3% contre 96,6% en 2021) mais est stable dans la voie interne (92,2%). Les taux de couverture restent en moyenne plus élevés dans le privé que dans le public aux concours externes.

En 2022, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+13%). Néanmoins, il est inférieur de 6% pour les concours internes du public, de 15% pour ceux du privé, de 40% pour les concours externes du public (1).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► **Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

**Note** : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER)** – Voir « Glossaire ».

**Concours de recrutement des professeurs agrégés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 22.36 ; 21.40.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les personnels ».

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

**2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public**

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188
Capeps (1)	Postes	920	490	865	750	750	770
	Admis	920	490	865	750	749	766
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780
	Admis	757	275	588	661	665	633
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>16 210</b>	<b>10 085</b>	<b>14 764</b>	<b>12 850</b>	<b>12 840</b>	<b>12 790</b>
	<b>Présents</b>	<b>108 561</b>	<b>66 759</b>	<b>62 358</b>	<b>56 154</b>	<b>57 206</b>	<b>44 222</b>
	<b>Admis</b>	<b>16 029</b>	<b>10 015</b>	<b>13 042</b>	<b>12 058</b>	<b>12 029</b>	<b>10 518</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>98,9</b>	<b>99,3</b>	<b>88,3</b>	<b>93,8</b>	<b>93,7</b>	<b>82,2</b>
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,2
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8
Recrutements réservés	Postes			2 805			
	Présents			2 399			
	Admis			1 283			
	Taux de couverture (%)			45,7			

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2023, DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

**3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat**

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2
<b>Tous concours</b>	<b>Contrats</b>	<b>4 225</b>	<b>2 780</b>	<b>2 750</b>	<b>3 150</b>	<b>2 900</b>	<b>2 800</b>
	<b>Présents</b>	<b>15 714</b>	<b>12 924</b>	<b>12 316</b>	<b>11 444</b>	<b>11 903</b>	<b>9 950</b>
	<b>Admis</b>	<b>2 705</b>	<b>1 997</b>	<b>2 540</b>	<b>2 983</b>	<b>2 729</b>	<b>2 596</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>64,0</b>	<b>71,8</b>	<b>92,4</b>	<b>94,7</b>	<b>94,1</b>	<b>92,7</b>
Recrutements réservés	Contrats			800			
	Présents			1 542			
	Admis			732			
	Taux de couverture (%)			91,5			

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2023, DEPP

1. Les concours internes du Cafep ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

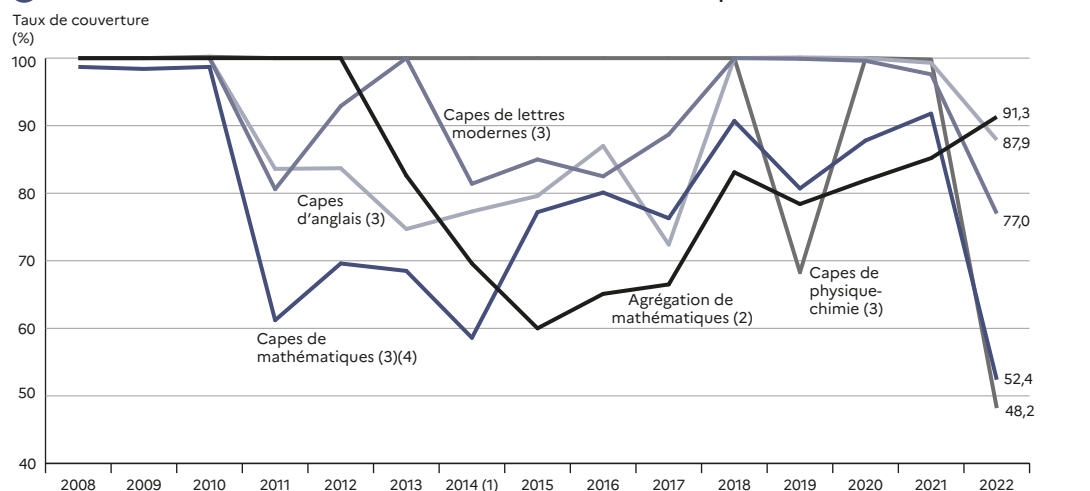


Aux concours externes de 2022, les candidats présents sont un tiers de moins qu'en 2021 (2). Le **taux de candidature** moyen se dégrade avec 2,7 présents pour un poste. En 2022, près de 2 200 postes ne sont pas pourvus, soit un **taux de couverture** de 78,7%, en baisse de presque 15 points par rapport à 2021. Pour les sections scientifiques, le taux de couverture s'améliore de nouveau à l'agrégation, contrairement au Capes. Si les difficultés de recrutement persistent en mathématiques, 91,3% des postes sont pourvus à l'agrégation (85,2% en 2021) (1). Au Capes, l'affaissement du taux de postes pourvus est fort en physique-chimie (48,2% des postes sont pourvus contre 99,8% en 2021), en mathématiques où seuls 52,4% des postes sont pourvus contre 91,8% en 2021. L'agrégation d'anglais fait le plein

pour la seconde session consécutive. À la différence des quatre années précédentes, le Capes d'anglais est déficitaire en 2022 avec 87,9% de postes pourvus. Le taux de couverture recule au Capes de lettres modernes, 77,0% des postes sont pourvus, bien en deçà des 98 à 100% des sessions antérieures. Le taux de couverture au Capet est de 78,5% (contre 83,0% en 2021), et de 70,9% au CAPLP pour les sections professionnelles (contre 80,7% en 2021).

Aux concours internes, le nombre de présents diminue en moyenne de 3% entre 2021 et 2022. Le taux de candidature moyen reste plus élevé aux concours internes (6,5) qu'aux concours externes, le taux de couverture augmente légèrement par rapport à 2021 (+1,5 point).

### 1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.

3. Le troisième concours est pris en compte.

4. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de

postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Agrégation (1)</b>	<b>1 605</b>	<b>8 912</b>	<b>5,6</b>	<b>1 539</b>	<b>95,9</b>	<b>1 015</b>	<b>9 689</b>	<b>9,5</b>	<b>1 015</b>	<b>100,0</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>583</b>	<b>2 882</b>	<b>4,9</b>	<b>550</b>	<b>94,3</b>	<b>274</b>	<b>2 625</b>	<b>9,6</b>	<b>274</b>	<b>100,0</b>
<i>dont : mathématiques</i>	380	1 329	3,5	347	91,3	160	1 213	7,6	160	100,0
<i>physique-chimie</i>	133	940	7,1	133	100,0	49	711	14,5	49	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>413</b>	<b>2 281</b>	<b>5,5</b>	<b>389</b>	<b>94,2</b>	<b>326</b>	<b>2 753</b>	<b>8,4</b>	<b>326</b>	<b>100,0</b>
<i>dont : lettres modernes</i>	115	654	5,7	115	100,0	120	1 253	10,4	120	100,0
<i>histoire et géographie</i>	103	617	6,0	103	100,0	115	773	6,7	115	100,0
<b>Langues</b>	<b>268</b>	<b>1 424</b>	<b>5,3</b>	<b>267</b>	<b>99,6</b>	<b>185</b>	<b>1 836</b>	<b>9,9</b>	<b>185</b>	<b>100,0</b>
<i>dont : anglais</i>	156	930	6,0	156	100,0	70	907	13,0	70	100,0
<i>espagnol</i>	49	265	5,4	49	100,0	45	609	13,5	45	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>251</b>	<b>1 658</b>	<b>6,6</b>	<b>243</b>	<b>96,8</b>	<b>85</b>	<b>1 047</b>	<b>12,3</b>	<b>85</b>	<b>100,0</b>
<i>dont : économie et gestion</i>	102	582	5,7	100	98,0	46	410	8,9	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	96	560	5,8	90	93,8	20	396	19,8	20	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>50</b>	<b>302</b>	<b>6,0</b>	<b>50</b>	<b>100,0</b>	<b>35</b>	<b>403</b>	<b>11,5</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>40</b>	<b>365</b>	<b>9,1</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>1 025</b>	<b>9,3</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2021-2022 (2)	-0,3	-5,7	-0,3	0,7	0,9	1,5	2,2	0,0	1,9	0,4
<b>Capes (3) (4)</b>	<b>5 725</b>	<b>10 724</b>	<b>1,9</b>	<b>4 206</b>	<b>73,5</b>	<b>1 025</b>	<b>4 065</b>	<b>4,0</b>	<b>982</b>	<b>95,8</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 019</b>	<b>2 908</b>	<b>1,4</b>	<b>1 186</b>	<b>58,7</b>	<b>356</b>	<b>1 176</b>	<b>3,3</b>	<b>349</b>	<b>98,0</b>
<i>dont : mathématiques</i>	1 234	1 244	1,0	646	52,4	220	587	2,7	214	97,3
<i>physique-chimie</i>	450	518	1,2	217	48,2	71	320	4,5	70	98,6
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>1 909</b>	<b>4 440</b>	<b>2,3</b>	<b>1 615</b>	<b>84,6</b>	<b>333</b>	<b>1 751</b>	<b>5,3</b>	<b>307</b>	<b>92,2</b>
<i>dont : lettres modernes</i>	825	1 058	1,3	635	77,0	110	470	4,3	100	90,9
<i>histoire et géographie</i>	580	1 678	2,9	580	100,0	91	612	6,7	89	97,8
<b>Langues</b>	<b>1 549</b>	<b>2 879</b>	<b>1,9</b>	<b>1 253</b>	<b>80,9</b>	<b>274</b>	<b>914</b>	<b>3,3</b>	<b>264</b>	<b>96,4</b>
<i>dont : anglais</i>	876	1 477	1,7	770	87,9	143	423	3,0	141	98,6
<i>espagnol</i>	365	868	2,4	344	94,2	66	323	4,9	66	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>245</b>	<b>492</b>	<b>2,0</b>	<b>150</b>	<b>61,2</b>	<b>62</b>	<b>224</b>	<b>3,6</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<b>Langages spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1,7</b>	<b>2</b>	<b>66,7</b>					
Évolution 2021-2022 (2)	-2,3	-43,2	-1,3	-24,5	-21,5	-0,5	-10,5	-0,4	-0,5	0,0
<b>Capecps (3)</b>	<b>690</b>	<b>2 737</b>	<b>4,0</b>	<b>686</b>	<b>99,4</b>	<b>80</b>	<b>1 083</b>	<b>13,5</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2021-2022 (2)	3,0	-41,1	-2,9	2,4	-0,6	0,0	-2,0	-0,3	1,3	1,2
<b>Capet (3)</b>	<b>655</b>	<b>1 541</b>	<b>2,4</b>	<b>514</b>	<b>78,5</b>	<b>125</b>	<b>863</b>	<b>6,9</b>	<b>119</b>	<b>95,2</b>
<i>dont : économie et gestion</i>	302	835	2,8	269	89,1	68	448	6,6	66	97,1
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	253	321	1,3	147	58,1	35	260	7,4	33	94,3
Évolution 2021-2022 (2)	-2,2	-34,8	-1,1	-7,6	-4,5	13,6	-0,3	-1,0	9,2	-3,9
<b>CAPLP (3)</b>	<b>1 445</b>	<b>3 086</b>	<b>2,1</b>	<b>1 015</b>	<b>70,2</b>	<b>425</b>	<b>1 522</b>	<b>3,6</b>	<b>362</b>	<b>85,2</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>533</b>	<b>903</b>	<b>1,7</b>	<b>368</b>	<b>69,0</b>	<b>122</b>	<b>516</b>	<b>4,2</b>	<b>117</b>	<b>95,9</b>
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	270	296	1,1	142	52,6	55	164	3,0	52	94,5
<i>lettres-histoire et géographie</i>	155	331	2,1	121	78,1	45	217	4,8	45	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>912</b>	<b>2 183</b>	<b>2,4</b>	<b>647</b>	<b>70,9</b>	<b>303</b>	<b>1 006</b>	<b>3,3</b>	<b>245</b>	<b>80,9</b>
<i>dont : biotechnologies</i>	190	210	1,1	66	34,7	70	144	2,1	57	81,4
<i>économie et gestion</i>	177	780	4,4	177	100,0	40	303	7,6	40	100,0
Évolution 2021-2022 (2)	7,0	-26,4	-1,0	-13,8	-17,1	-7,6	-9,5	-0,1	1,4	7,6
<b>Tous concours</b>	<b>10 120</b>	<b>27 000</b>	<b>2,7</b>	<b>7 960</b>	<b>78,7</b>	<b>2 670</b>	<b>17 222</b>	<b>6,5</b>	<b>2 558</b>	<b>95,8</b>
Évolution 2021-2022 (2)	-0,4	-31,7	-1,2	-16,2	-14,8	-0,4	-2,6	-0,1	1,2	1,5

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

**Disciplines scientifiques** - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers, informatique (agrégation); sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe) (agrégation et Capes); hébreu, polonais (agrégation); néerlandais, portugais, tahitien (Capes); sections langue corse, langues kanak (Capes); langues de France (options basque, breton, corse, occitan-langue d'oc) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts plastiques, design et métiers d'art (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, design et métiers d'art, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, fonderie, industries graphiques, horticulture, prothèse dentaire, coiffure, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
3. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
4. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Le nombre d'admis a baissé aux concours de direction depuis 2008 (-226 postes entre 2008 et 2022), il est stable aux concours d'inspection entre 2011 et 2020 avec ensuite une tendance à la hausse, et enfin il croît globalement aux concours de personnels de vie scolaire depuis 2009, avec de fortes variations annuelles (1).

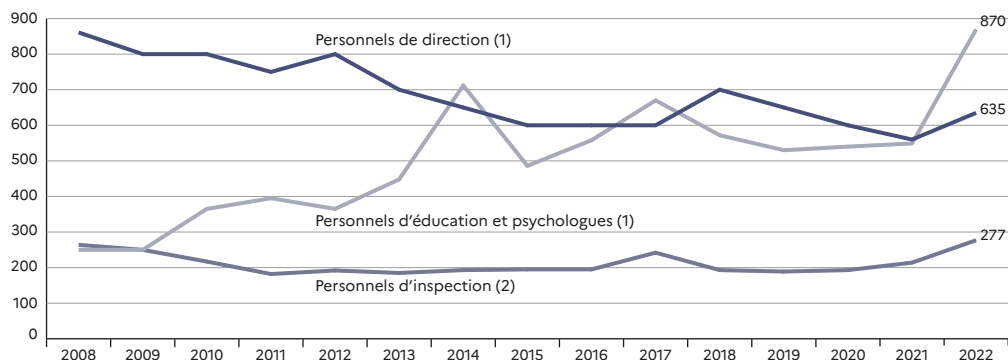
En 2022, aux concours de personnels de direction, l'offre de postes est supérieure à celle de 2021 (635 contre 560) alors que les présents sont moins nombreux. Le taux de candidature fléchit avec quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 185 postes sont offerts (125 en 2021), le nombre d'inscrits baisse de nouveau (3). Trois dossiers sont examinés pour un poste. À l'issue de l'épreuve d'admission, 20 postes sont restés vacants (1 en 2021).

Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, 140 postes sont offerts (105 en 2021), le nombre d'inscrits est proche de celui de 2021. Deux dossiers sont examinés pour un poste, et 28 postes sont restés vacants (15 en 2021).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 640 postes sont ouverts (340 en 2021) avec une offre doublée aux concours externes (4). Le nombre de présents repart à la baisse. L'attractivité reste forte dans la voie interne avec 21 présents pour un poste (3 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts (210 en 2021). La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste aux concours externes, deux à l'interne. Tous ces postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693
	Admis	861	800	600	600	560	635
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

## 3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185
	Inscrits (2)	856	1 533	855	596	660	602
	Admis	177	135	115	112	124	165
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140
	Inscrits (2)	284	360	279	234	263	272
	Admis	87	82	80	81	90	112
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>286</b>	<b>220</b>	<b>195</b>	<b>225</b>	<b>230</b>	<b>325</b>
	<b>Inscrits (2)</b>	<b>1 140</b>	<b>1 893</b>	<b>1 134</b>	<b>830</b>	<b>923</b>	<b>874</b>
	<b>Admis</b>	<b>264</b>	<b>217</b>	<b>195</b>	<b>193</b>	<b>214</b>	<b>277</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>92,3</b>	<b>98,6</b>	<b>100,0</b>	<b>85,8</b>	<b>93,0</b>	<b>85,2</b>

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

## 4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	
<b>Conseillers principaux d'éducation</b>	<b>Externes (2)</b>	Postes	200	250	310	270	270	570
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846
		Admis	200	250	310	270	270	570
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	<b>Interne (3)</b>	Postes		50	65	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463
		Admis		50	65	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Psychologues de l'éducation nationale (1)</b>	<b>Externes (2)</b>	Postes	50	50	90	160	170	210
		Présents	524	395	529	488	454	273
		Admis	50	50	90	160	170	180
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7
	<b>Interne (3)</b>	Postes		15	21	40	40	50
		Présents		58	87	184	172	105
		Admis		15	21	40	39	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>250</b>	<b>365</b>	<b>486</b>	<b>540</b>	<b>550</b>	<b>900</b>	
	<b>Présents</b>	<b>5 414</b>	<b>6 847</b>	<b>5 643</b>	<b>4 925</b>	<b>5 025</b>	<b>3 687</b>	
	<b>Admis</b>	<b>250</b>	<b>365</b>	<b>486</b>	<b>540</b>	<b>549</b>	<b>870</b>	
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>99,8</b>	<b>96,7</b>	
<b>Recrutements réservés</b>	Postes			155				
	Présents			134				
	Admis			62				
	Taux de couverture (%)			40,0				

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2022, aux concours de personnels ASS, 1 964 postes sont ouverts aux concours externes (+0,7% par rapport à 2021) et 1 493 aux concours internes (-2,1%). Globalement, 82% des postes sont destinés à la filière administrative (1). Le nombre de présents repart à la baisse. Le taux de candidature est élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Le concours de médecin reste peu attractif, avec moins d'un candidat présent pour deux postes, le taux de couverture se dégrade avec 29,6% de postes pourvus contre 53,8% en 2021.

Aux concours de personnels des bibliothèques, 45 postes sont ouverts aux concours externes et 26 aux concours internes (2). Le taux de candidature moyen s'améliore dans chacune des voies de recrutement.

Aux concours externes, 32,3 candidats sont présents pour un poste, 23,6 aux concours internes. Tous les postes sont pourvus, à l'exception du concours interne de conservateur.

Aux concours de personnels ITRF, 1 274 postes sont ouverts aux concours externes (+12,2% par rapport à 2021) et 1 053 aux concours internes (+10,5%) (3). Globalement, 59% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents repart à la baisse pour la voie externe (-6,1%), et diminue de nouveau pour la voie interne (-1,3%) mais de façon moins prononcée que l'année précédente (-7,5%). Le taux de candidature moyen fléchit dans chacune des voies de recrutement. Ces taux sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle «gestion et pilotage» (BAP J) rassemble 45% des lauréats.

### Précisions

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)** – Voir «Glossaire».

### Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours.  
DGRH (ITRF).

**1** Concours de personnels ASS, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						180	2 235	12,4	180	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	708	5 245	7,4	707	99,9	621	7 010	11,3	621	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	48	379	7,9	45	93,8	68	903	13,3	68	100,0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (2)	653	8 206	12,6	653	100,0	548	4 235	7,7	548	100,0
<b>Total filière administrative</b>	<b>1 409</b>	<b>13 830</b>	<b>9,8</b>	<b>1 405</b>	<b>99,7</b>	<b>1 417</b>	<b>14 383</b>	<b>10,2</b>	<b>1 417</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2021/2022 (7)	-7,0	-21,1	-1,8	-7,2	-0,2	-2,7	-14,8	-1,4	-0,6	2,1
Médecin (4)	54	19	0,4	16	29,6					
Conseiller technique de service social (5)						23	74	3,2	23	100,0
Assistant de service social	106	428	4,0	91	85,8	53	28	0,5	11	20,8
Infirmier (6)	395	1 576	4,0	337	85,3					
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>555</b>	<b>2 023</b>	<b>3,6</b>	<b>444</b>	<b>80,0</b>	<b>76</b>	<b>102</b>	<b>1,3</b>	<b>34</b>	<b>44,7</b>
Évolution 2021/2022 (7)	27,3	-10,4	-1,6	15,0	-8,5	10,1	-7,3	-0,3	0,0	-4,6
<b>Total</b>	<b>1 964</b>	<b>15 853</b>	<b>8,1</b>	<b>1 849</b>	<b>94,1</b>	<b>1 493</b>	<b>14 485</b>	<b>9,7</b>	<b>1 451</b>	<b>97,2</b>
Évolution 2021/2022 (7)	0,7	-19,9	-2,0	-2,7	-3,3	-2,1	-14,7	-1,4	-0,5	1,5

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1<sup>er</sup> classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

**2** Concours de personnels des bibliothèques, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	273	22,8	12	100,0	8	77	9,6	6	75,0
Bibliothécaire (1)	14	512	36,6	14	100,0	5	199	39,8	5	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	15	629	41,9	15	100,0	10	279	27,9	10	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	4	41	10,3	4	100,0	3	59	19,7	3	100,0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>1 455</b>	<b>32,3</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>614</b>	<b>23,6</b>	<b>24</b>	<b>92,3</b>
Évolution 2021/2022 (3)	-25,0	-8,4	5,8	-25,0	0,0	-21,2	6,6	6,1	-27,3	-7,7

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2022, contrairement à 2021, et inversement pour ceux de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

**3** Concours de personnels ITRF, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Par corps</b>										
Ingénieur de recherche	69	512	7,4	56	81,2	54	536	9,9	45	83,3
Ingénieur d'études	321	4 768	14,9	242	75,4	165	2 666	16,2	146	88,5
Assistant ingénieur	176	1 679	9,5	113	64,2	176	4 222	24,0	150	85,2
Technicien	432	1 919	4,4	322	74,5	370	2 417	6,5	352	95,1
Adjoint technique	276	976	3,5	207	75,0	288	1 274	4,4	227	78,8
<b>Par BAP</b>										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	120	706	5,9	98	81,7	63	207	3,3	53	84,1
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	111	401	3,6	81	73,0	70	177	2,5	46	65,7
C : sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique	65	232	3,6	39	60,0	17	66	3,9	17	100,0
D : sciences humaines et sociales	14	199	14,2	10	71,4	3	15	5,0	3	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	210	1 520	7,2	151	71,9	83	687	8,3	69	83,1
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	92	809	8,8	85	92,4	64	394	6,2	54	84,4
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	200	662	3,3	126	63,0	227	730	3,2	184	81,1
J : gestion et pilotage	462	5 325	11,5	350	75,8	526	8 839	16,8	494	93,9
<b>Total</b>	<b>1 274</b>	<b>9 854</b>	<b>7,7</b>	<b>940</b>	<b>73,8</b>	<b>1 053</b>	<b>11 115</b>	<b>10,6</b>	<b>920</b>	<b>87,4</b>
Évolution 2021/2022 (1)	12,2	-6,1	-1,5	4,6	-5,4	10,5	-1,3	-1,2	8,4	-1,7

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.